

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 232

3 février 2010

### SOMMAIRE

Albion Holdco S.à r.l. ....	11124	LSRC II Investor S.à r.l. ....	11120
Ben Holdco S.à r.l. ....	11125	Lucis S.A. ....	11125
Berkeley Holdings (Luxembourg) S.A. ...	11118	Macquarie Capital S.A. ....	11134
Business Promotion & Cie S.à r.l. ....	11104	Mains d'Or S.à r.l. ....	11134
Captolia ....	11090	Marie-Thérèse S.A. ....	11134
Chauffage-Sanitaire Rick S.à r.l. ....	11108	Medernach S.A. ....	11124
Chauffage Sanitaire Schumacher s.à r.l. ...	11108	Metalmachine Trading S.A. ....	11134
C.L.D., Compagnie Luxembourgeoise de Distribution S. à r.l. ....	11111	Mondialconstruction Holding S.A. ....	11107
Colony Funds Sants S.à r.l. ....	11108	Nude S.à r.l. ....	11116
Curzon Investments S.A. ....	11118	OSS CCS II S.à r.l. ....	11119
Ecotech S.à r.l. ....	11110	Patron Project IX S.à r.l. ....	11126
G.A. Maintenance S.A. ....	11108	Prifot S.A. ....	11116
Gravity Sport Management S.A. ....	11124	San Matteo S.A. ....	11123
GSO Luxembourg Origination Funding S.à r.l. ....	11135	SBRE RR Retail 2 S.à r.l. ....	11124
HOLEANDERS Holding ....	11126	SBRE RR Retail 3 S.à r.l. ....	11124
Hoxden Holdco S.à r.l. ....	11125	S.C.I. Liebaert ....	11112
Ingram Micro Luxembourg ....	11126	Stefana S.A. ....	11118
Isabeau S.A. ....	11125	Sub Albion S.à r.l. ....	11125
La Vallière S.A. ....	11135	TNS Luxembourg Alpha S.à r.l. ....	11107
LBB Lux S.à r.l. ....	11118	Tramade S.à r.l. ....	11123
Le Nom de la Fleur S.à r.l. ....	11134	TRS Core Luxco Germany 1 SARL ....	11114
Leonard Patrimoine S.A. ....	11131	TRS Core Luxco II Sarl ....	11116
LSF Shining Nova 5 Investments S.à r.l. .....	11105	USR International S.A. ....	11119
		USR International S.A. ....	11119

**Captolia, Société Civile.**

Siège social: L-6468 Echternach, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg E 396.

In the year two thousand nine, on the eighth day of December.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

- Captor S.A., a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at Zone Industrielle, L-6468 Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B-101688 ("Captor"),

represented by Mr Laurent SCHUMMER, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 7 December 2009,

- Hubert Jacobs van Merlen, born on 27 August 1953 in Buenos Aires, Argentina, residing at 3, rue Belair, L-5318 Contern,

- Michel Witte, born on 2 May 1960 in Luxembourg, residing at 129, avenue Gaston Diederich, L-1420 Luxembourg, represented by Mr Laurent SCHUMMER, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 7 December 2009,

- Rodney Holmes, born on 8 September 1944 in Wisconsin, United States of America, residing at 2655 Kentmoor Road, Bloomfield Hills, MI48304, United States of America,

represented by Mr Laurent SCHUMMER, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 30 November 2009,

- Jean-Pierre Aguirre, born on 5 June 1964 in Villeneuve-sur-Lot, France, residing at 92, rue de la Gare, L-3355 Leudelange,

- Paul Schockmel, born on 27 February 1962 in Differdange, residing at 15, rue du Lavoir, L-7430 Fischbach,

- Michel Hartmann, born on 7 July 1962 in Luxembourg, residing at 36, Neie Wee, L-6833 Biver,

- Walter Thyssen, born on 19 October 1973 in Eupen, Belgium, residing at 119, Moresneter Str., B-4720 Kelmis, represented by Mr Laurent SCHUMMER, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 8 December 2009,

- Philippe Vandropol, born on 9 September 1963 in Brussels, Belgium, residing at 38, rue de la Biff, B-6780 Messancy-Hondelange,

- Aloyse Schoos, born on 28 November 1953 in Pétange, residing at 20, rue de Strassen, L-8094 Bertrange,

- Clemens Damschen, born on 17 August 1967 in Wesel, Germany, residing at 9, Val des Romains, L-8149 Bridel,

represented by Mr Laurent SCHUMMER, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 8 December 2009,

- Laurent Federspiel, born on 12 January 1971 in Luxembourg, residing at 6, Kaulenwiss, L-5413 Canach,

- Joerg Weisgerber, born on 2 February 1971 in Saarlouis, Germany, residing at 88, Blauloch-Str., D-66798 Wallerfagen, represented by Mr Laurent SCHUMMER, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 7 December 2009,

- Hans-Werner Heinz, born on 26 June 1957 in Irmenach, Germany, residing at 5, Hüttenberg, D-54311 Trierweiler, (hereafter referred to as the "Shareholders").

The aforementioned proxies will remain attached to these minutes.

The Shareholders requested the undersigned notary to document that the Shareholders hold ninety-six thousand seven hundred forty-one (96,741) shares of Captolia, a société civile governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at Zone Industrielle, L-6468 Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated pursuant to a deed under private seal on 13 July 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under the number 1273 of 10 December 2004 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number E 396 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time following a deed of Maître Alex Weber, notary residing in Bascharage, on 8 November 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 99, of 5 February 2005.

The Shareholders, represented as above stated, acknowledged to have been duly informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

*Agenda*

1 To approve a report of the sole manager of the Company dated 8 December 2009 in relation to the proposed capital increase of the Company by a contribution in kind.

2 To increase the corporate capital of the Company by an amount of one million seven hundred thousand and four euro (EUR 1,700,004.-) so as to raise it from its present amount of ten thousand euro (EUR 10,000.-) to one million seven hundred ten thousand and four euro (EUR 1,710,004.-).

3 To issue seventeen million and forty (17,000,040) new shares with a nominal value of ten cents (EUR 0.10) each, having the same rights and privileges as the existing shares.

4 To accept the subscription of these new shares by (i) Hubert Jacobs van Merlen, (ii) Michel Witte, (iii) Olivier Gasche, (iv) Aloyse Schoos, (v) Philippe Vandrepol, (vi) Michel Hartmann, (vii) Hans-Werner Heinz, (viii) Clemens Damschen, (ix) Laurent Federspiel, (x) Walter Thyssen, (xi) Frank Reuter, (xii) Alain Molitor, (xiii) Claus Kedenburg, (xiv) Manfred Boeffgen, (xv) Thierry Goniva, (xvi) Dena Holmes, (xvii) Paul Schockmel and (xviii) Captor and to accept payment in full for such new shares by a contribution in kind.

5 To reduce the corporate capital of the Company by an amount of ten thousand euro (EUR 10,000.-) so as to reduce it from its present amount of one million seven hundred ten thousand and four euro (EUR 1,710,004.-) to one million seven hundred thousand and four euro (EUR 1,700,004.-) by way of cancellation of one hundred thousand (100,000) shares of the Company, with a nominal value of ten cents (EUR 0.10) each, issued at the incorporation of the Company and currently held by the Shareholders.

6 To acknowledge the Company's current shareholding following the share capital increase and subsequent share capital decrease.

7 To fully restate the articles of incorporation of the Company, including changing the corporate object clause, which shall forthwith read as follows:

"The Company's only object is to indirectly hold interests in IEE International Electronics & Engineering S.A. through a participation in IEE Holding 1 S.A. with or without share subscriptions rights (warrants) and the administration of such interests, for the total amount of contributions received by the Company's shareholders (except an amount to be determined by the Manager (as defined in article 10 of the said articles of incorporation) for the purpose of covering the Company's operative costs)."

8 To revoke the current sole manager and to appoint a new manager.

9 Miscellaneous.

requested the undersigned notary to document the following resolutions:

*First resolution*

The Shareholders resolved to approve the report of the Manager of the Company dated 8 December 2009 on the proposed capital increase of the Company by contribution in kind (the "Report") in which the contributions to the Company are described and evaluated.

*Second resolution*

The Shareholders resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of one million seven hundred thousand and four euro (EUR 1,700,004.-) so as to raise it from its present amount of ten thousand euro (EUR 10,000.-) to one million seven hundred ten thousand and four euro (EUR 1,710,004.-).

*Third resolution*

The Shareholders resolved to issue seventeen million and forty (17,000,040) new shares with a nominal value of ten cents (EUR 0.10) each, having the same rights and privileges as the existing shares.

*Subscription - Payment*

(i) Thereupon appeared Hubert Jacobs Van Merlen, identified above, (the "First Subscriber").

The First Subscriber declared to subscribe for eight million eight hundred forty thousand (8,840,000) new shares, with a nominal value of ten cents (EUR 0.10) per share, and to make payment in full for such new shares, by a contribution in kind consisting of part of the claims held against the Company as further described in the Report (the "First Contribution").

The First Contribution represents an aggregate amount of eight hundred eighty-four thousand euro (EUR 884,000.-).

Proof that the First Subscriber holds the First Contribution was given to the undersigned notary.

The First Subscriber, also declared that the First Contribution is free of any pledge or lien and that there subsist no impediments to the free transferability of this First Contribution to the Company and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the First Contribution to the Company.

(ii) Thereupon appeared Michel Witte, identified above, (the "Second Subscriber"), by virtue of the aforementioned proxy.

The Second Subscriber declared to subscribe for two million nine hundred thousand (2,900,000) new shares, with a nominal value often cents (EUR 0.10) per share, and to make payment in full for such new shares, by a contribution in kind consisting of part of the claims held against the Company as further described in the Report (the "Second Contribution").

The Second Contribution represents an aggregate amount of two hundred ninety thousand euro (EUR 290,000.-).

Proof that the Second Subscriber holds the Second Contribution was given to the undersigned notary.

The Second Subscriber, also declared that the Second Contribution is free of any pledge or lien and that there subsist no impediments to the free transferability of this Second Contribution to the Company and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Second Contribution to the Company.

(iii) Thereupon appeared Oliver Gasche, born 15 Mai 1961 in Salon-de-Provence, with professional address at 11, rue Edmond Reuter L-5326 Contern, (the "Third Subscriber").

The Third Subscriber declared to subscribe for two million nine hundred and five thousand (2,905,000) new shares, with a nominal value of ten cents (EUR 0.10) per share, and to make payment in full for such new shares, by a contribution in kind consisting of part of the claims held against the Company as further described in the Report (the "Third Contribution").

The Third Contribution represents an aggregate amount of two hundred ninety thousand five hundred euro (EUR 290,500.-).

Proof that the Third Subscriber holds the Third Contribution was given to the undersigned notary.

The Third Subscriber, also declared that the Third Contribution is free of any pledge or lien and that there subsist no impediments to the free transferability of this Third Contribution to the Company and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Third Contribution to the Company.

(iv) Thereupon appeared Aloyse Schoos, identified above, (the "Fourth Subscriber").

The Fourth Subscriber declared to subscribe for two hundred fifty thousand (250,000) new shares, with a nominal value of ten cents (EUR 0.10) per share, and to make payment in full for such new shares, by a contribution in kind consisting of part of the claims held against the Company as further described in the Report (the "Fourth Contribution").

The Fourth Contribution represents an aggregate amount of two five thousand euro (EUR 25,000.-).

Proof that the Fourth Subscriber holds the Fourth Contribution was given to the undersigned notary.

The Fourth Subscriber, also declared that the Fourth Contribution is free of any pledge or lien and that there subsist no impediments to the free transferability of this Fourth Contribution to the Company and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Fourth Contribution to the Company.

(v) Thereupon appeared Philippe Vandrepol, identified above, (the "Fifth Subscriber").

The Fifth Subscriber declared to subscribe for three hundred thousand (300,000) new shares, with a nominal value of ten cents (EUR 0.10) per share, and to make payment in full for such new shares, by a contribution in kind consisting of part of the claims held against the Company as further described in the Report (the "Fifth Contribution").

The Fifth Contribution represents an aggregate amount of thirty thousand euro (EUR 30,000.-).

Proof that the Fifth Subscriber holds the Fifth Contribution was given to the undersigned notary.

The Fifth Subscriber, also declared that the Fifth Contribution is free of any pledge or lien and that there subsist no impediments to the free transferability of this Fifth Contribution to the Company and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Fifth Contribution to the Company.

(vi) Thereupon appeared Michel Hartmann, identified above, (the "Sixth Subscriber"), by virtue of the aforementioned proxy.

The Sixth Subscriber declared to subscribe for two hundred fifty thousand (250,000) new shares, with a nominal value of ten cents (EUR 0.10) per share, and to make payment in full for such new shares, by a contribution in kind consisting of part of the claims held against the Company as further described in the Report (the "Sixth Contribution").

The Sixth Contribution represents an aggregate amount of twenty-five thousand euro (EUR 25,000.-).

Proof that the Sixth Subscriber holds the Sixth Contribution was given to the undersigned notary.

The Sixth Subscriber, also declared that the Sixth Contribution is free of any pledge or lien and that there subsist no impediments to the free transferability of this Sixth Contribution to the Company and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Sixth Contribution to the Company.

(vii) Thereupon appeared Hans-Werner Heinz,, identified above, (the "Seventh Subscriber").

The Seventh Subscriber declared to subscribe for one hundred fifty thousand (150,000) new shares, with a nominal value of ten cents (EUR 0.10) per share, and to make payment in full for such new shares, by a contribution in kind consisting of part of the claims held against the Company as further described in the Report (the "Seventh Contribution").

The Seventh Contribution represents an aggregate amount of fifteen thousand euro (EUR 15,000.-).

Proof that the Seventh Subscriber holds the Seventh Contribution was given to the undersigned notary.

The Seventh Subscriber, also declared that the Seventh Contribution is free of any pledge or lien and that there subsist no impediments to the free transferability of this Seventh Contribution to the Company and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Seventh Contribution to the Company.

(viii) Thereupon appeared Clemens Damschen, identified above, (the "Eighth Subscriber"), by virtue of the aforementioned proxy.

The Eighth Subscriber declared to subscribe for one hundred thousand (100,000) new shares, with a nominal value of ten cents (EUR 0.10) per share, and to make payment in full for such new shares, by a contribution in kind consisting of part of the claims held against the Company as further described in the Report (the "Eighth Contribution").

The Eighth Contribution represents an aggregate amount of ten thousand euro (EUR 10,000.-).

Proof that the Eighth Subscriber holds the Eighth Contribution was given to the undersigned notary.

The Eighth Subscriber, also declared that the Eighth Contribution is free of any pledge or lien and that there subsist no impediments to the free transferability of this Eighth Contribution to the Company and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Eighth Contribution to the Company.

(ix) Thereupon appeared Paul Schockmel, identified above, (the "Ninth Subscriber").

The Ninth Subscriber declared to subscribe for one hundred thousand (100,000) new shares, with a nominal value of ten cents (EUR 0.10) per share, and to make payment in full for such new shares, by a contribution in kind consisting of part of the claims held against the Company as further described in the Report (the "Ninth Contribution").

The Ninth Contribution represents an aggregate amount of ten thousand euro (EUR 10,000.-).

Proof that the Ninth Subscriber holds the Ninth Contribution was given to the undersigned notary.

The Ninth Subscriber, also declared that the Ninth Contribution is free of any pledge or lien and that there subsist no impediments to the free transferability of this Ninth Contribution to the Company and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Ninth Contribution to the Company.

(x) Thereupon appeared Laurent Federspiel, identified above, (the "Tenth Subscriber").

The Tenth Subscriber declared to subscribe for one hundred twenty-five thousand (125,000) new shares, with a nominal value of ten cents (EUR 0.10) per share, and to make payment in full for such new shares, by a contribution in kind consisting of part of the claims held against the Company as further described in the Report (the "Tenth Contribution").

The Tenth Contribution represents an aggregate amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-).

Proof that the Tenth Subscriber holds the Tenth Contribution was given to the undersigned notary.

The Tenth Subscriber, also declared that the Tenth Contribution is free of any pledge or lien and that there subsist no impediments to the free transferability of this Tenth Contribution to the Company and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Tenth Contribution to the Company.

(xi) Thereupon appeared Frank Reuter, born on 29 July 1968 in Neuerburg, residing at Aale Biergwee 5, L-6586 Steinheim, (the "Eleventh Subscriber"). The Eleventh Subscriber declared to subscribe for two hundred thousand (200,000) new shares, with a nominal value of ten cents (EUR 0.10) per share, and to make payment in full for such new shares, by a contribution in kind consisting of part of the claims held against the Company as further described in the Report (the "Eleventh Contribution").

The Eleventh Contribution represents an aggregate amount of twenty thousand euro (EUR 20,000.-).

Proof that the Eleventh Subscriber holds the Eleventh Contribution was given to the undersigned notary.

The Eleventh Subscriber, also declared that the Eleventh Contribution is free of any pledge or lien and that there subsist no impediments to the free transferability of this Eleventh Contribution to the Company and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Eleventh Contribution to the Company.

(xii) Thereupon appeared Alain Molitor, born on 22 August 1964 in Ettelbruck, residing at 33 rue du Chateau, L-9353 Bettendorf, (the "Twelfth Subscriber").

The Twelfth Subscriber declared to subscribe for three hundred thousand (300,000) new shares, with a nominal value of ten cents (EUR 0.10) per share, and to make payment in full for such new shares, by a contribution in kind consisting of part of the claims held against the Company as further described in the Report (the "Twelfth Contribution").

The Twelfth Contribution represents an aggregate amount of thirty thousand euro (EUR 30,000.-).

Proof that the Twelfth Subscriber holds the Twelfth Contribution was given to the undersigned notary.

The Twelfth Subscriber, also declared that the Twelfth Contribution is free of any pledge or lien and that there subsist no impediments to the free transferability of this Twelfth Contribution to the Company and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Twelfth Contribution to the Company.

(xiii) Thereupon appeared Claus Kedenburg, born on 13 March 1966 in Berlin, residing at 204 Römerstrasse, D-54329 Konz, (the "Thirteenth Subscriber"). The Thirteenth Subscriber declared to subscribe for one hundred twenty thousand (120,000) new shares, with a nominal value of ten cents (EUR 0.10) per share, and to make payment in full for such new shares, by a contribution in kind consisting of part of the claims held against the Company as further described in the Report (the "Thirteenth Contribution").

The Thirteenth Contribution represents an aggregate amount of twelve thousand euro (EUR 12,000.-).

Proof that the Thirteenth Subscriber holds the Thirteenth Contribution was given to the undersigned notary.

The Thirteenth Subscriber, also declared that the Thirteenth Contribution is free of any pledge or lien and that there subsist no impediments to the free transferability of this Thirteenth Contribution to the Company and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Thirteenth Contribution to the Company.

(xiv) Thereupon appeared Manfred Boeffgen, born on 5 September 1957 in Trier, residing at 42 Fritz-Quant Strasse, D-54294 Trier, (the "Fourteenth Subscriber").

The Fourteenth Subscriber declared to subscribe for two hundred thousand (200,000) new shares, with a nominal value of ten cents (EUR 0.10) per share, and to make payment in full for such new shares, by a contribution in kind consisting of part of the claims held against the Company as further described in the Report (the "Fourteenth Contribution").

The Fourteenth Contribution represents an aggregate amount of twenty thousand euro (EUR 20,000.-).

Proof that the Fourteenth Subscriber holds the Fourteenth Contribution was given to the undersigned notary.

The Fourteenth Subscriber, also declared that the Fourteenth Contribution is free of any pledge or lien and that there subsist no impediments to the free transferability of this Fourteenth Contribution to the Company and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Fourteenth Contribution to the Company.

(xv) Thereupon appeared Walter Thyssen, identified above, (the "Fifteenth Subscriber"), by virtue of the aforementioned proxy.

The Fifteenth Subscriber declared to subscribe for sixty thousand (60,000) new shares, with a nominal value of ten cents (EUR 0.10) per share, and to make payment in full for such new shares, by a contribution in kind consisting of part of the claims held against the Company as further described in the Report (the "Fifteenth Contribution").

The Fifteenth Contribution represents an aggregate amount of six thousand euro (EUR 6,000.-).

Proof that the Fifteenth Subscriber holds the Fifteenth Contribution was given to the undersigned notary.

The Fifteenth Subscriber, also declared that the Fifteenth Contribution is free of any pledge or lien and that there subsist no impediments to the free transferability of this Fifteenth Contribution to the Company and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Fifteenth Contribution to the Company.

(xvi) Thereupon appeared Thierry Goniva, born on 15 January 1971 in Esch sur Alzette, residing at 26 rue Emile Mayrisha, L-2141 Luxembourg, (the "Sixteenth Subscriber").

The Sixteenth Subscriber declared to subscribe for one hundred fifty thousand (150,000) new shares, with a nominal value of ten cents (EUR 0.10) per share, and to make payment in full for such new shares, by a contribution in kind consisting of part of the claims held against the Company as further described in the Report (the "Sixteenth Contribution").

The Sixteenth Contribution represents an aggregate amount of fifteen thousand euro (EUR 15,000.-).

Proof that the Sixteenth Subscriber holds the Sixteenth Contribution was given to the undersigned notary.

The Sixteenth Subscriber, also declared that the Sixteenth Contribution is free of any pledge or lien and that there subsist no impediments to the free transferability of this Sixteenth Contribution to the Company and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Sixteenth Contribution to the Company.

(xvii) Thereupon appeared Dena Holmes, born on 29 August 1976 in St. Clemens -Michigan, residing at 5609 Parshall Shelby Twp., MI 48316, Michigan, United States of America,

represented by Mr Laurent SCHUMMER, lawyer, residing in Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal, (the "Seventeenth Subscriber"). The Seventeenth Subscriber declared to subscribe for fifty thousand (50,000) new shares, with a nominal value of ten cents (EUR 0.10) per share, and to make payment in full for such new shares, by a contribution in kind consisting of part of the claims held against the Company as further described in the Report (the "Seventeenth Contribution").

The Seventeenth Contribution represents an aggregate amount of five thousand euro (EUR 5,000.-).

Proof that the Seventeenth Subscriber holds the Seventeenth Contribution was given to the undersigned notary.

The Seventeenth Subscriber, also declared that the Seventeenth Contribution is free of any pledge or lien and that there subsist no impediments to the free transferability of this Seventeenth Contribution to the Company and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Seventeenth Contribution to the Company.

(xviii) Thereupon appeared Captor, identified above,

represented by Mr Laurent SCHUMMER, lawyer, residing in Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal, (the "Eighteenth Subscriber").

The Eighteenth Subscriber declared to subscribe for forty (40) new shares, with a nominal value of ten cents (EUR 0.10) per share, and to make payment in full for such new shares, by a contribution in kind consisting of part of the claims held against the Company as further described in the Report (the "Eighteenth Contribution").

The Eighteenth Contribution represents an aggregate amount of four euro (EUR 4.-).

Proof that the Eighteenth Subscriber holds the Eighteenth Contribution was given to the undersigned notary.

The Eighteenth Subscriber, also declared that the Eighteenth Contribution is free of any pledge or lien and that there subsist no impediments to the free transferability of this Eighteenth Contribution to the Company and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Eighteenth Contribution to the Company.

#### *Fourth resolution*

The Shareholders resolved to reduce the corporate capital of the Company by an amount of ten thousand euro (EUR 10,000.-) so as to reduce it from its present amount of one million seven hundred ten thousand and four euro (EUR 1,710,004.-) to one million seven hundred thousand and four euro (EUR 1,700,004.-), by way of cancellation of the one hundred thousand (100,000) shares, with a nominal value of ten cents (EUR 0.10) each, issued at the incorporation of the Company and currently held by the Shareholders and to use the proceeds resulting from the shares cancellation, including any share premium originally paid on such shares, to a special reserve of the Company.

#### *Fifth resolution*

The Shareholders acknowledged that following the share capital increase and the subsequent share capital decrease, the shares of the Company are held as follows:

Name of shareholder	Number of shares held
Hubert Jacobs van Merlen . . . . .	8,840,000
Michel Witte . . . . .	2,900,000
Olivier Gasche . . . . .	2,905,000
Aloyse Schoos . . . . .	250,000
Philippe Vandrepol . . . . .	300,000
Michel Hartmann . . . . .	250,000
Hans-Werner Heinz . . . . .	150,000
Clemens Damschen . . . . .	100,000
Paul Schockmel . . . . .	100,000
Laurent Federspiel . . . . .	125,000
Frank Reuter . . . . .	200,000
Alain Molitor . . . . .	300,000
Claus Kedenburg . . . . .	120,000
Manfred Boeffgen . . . . .	200,000
Walter Thyssen . . . . .	60,000
Thierry Goniva . . . . .	150,000
Dena Holmes . . . . .	50,000
Captor . . . . .	40
TOTAL . . . . .	<u>17,000,040</u>

#### *Sixth resolution*

The Shareholders resolved to fully restate the articles of incorporation of the Company which shall forthwith read as follows:

**Art. 1.** There is hereby established a société civile governed by articles 1832 and following of the Civil Code, as supplemented by the provisions of the law of 10 August 1915 on commercial companies and any subsequent laws applicable to a société civile.

**Art. 2.** The Company's only object is to indirectly hold interests in IEE International Electronics & Engineering S.A. through a participation in IEE Holding 1 S.A., with or without share subscriptions rights (warrants) and the administration of such interests, for the total amount of contributions received by the Company's shareholders (except an amount to be determined by the Manager (as defined in article 9 of the articles of incorporation) for the purpose of covering the Company's operative costs).

**Art. 3.** The Company will exist under the name of "Captolia".

**Art. 4.** The registered office is in Echternach. It may be transferred to any other municipality of the Grand Duchy of Luxembourg by a decision of the extraordinary general meeting of shareholders resolving at the majority requirement set forth at article 14 of the present articles.

**Art. 5.** The Company is formed for an unlimited duration. The dissolution may be decided by a general meeting of shareholders resolving at the majority requirement set forth at article 14 of the present articles.

**Art. 6.** The issued capital of the Company is set at one million seven hundred thousand and four euro (EUR 1,700,004.-) divided into seventeen million and forty (17,000,040) shares having a nominal value of ten cents (EUR 0.10) each.

The issued capital of the Company may be increased by successive payments by the shareholders or the admission of new shareholders. Any amendment of the issued capital is of the competence of general meeting of shareholders which shall resolve at the majority set forth at article 14 of the present articles.

**Art. 7.** The shares of the Company may not be transferred to third parties without the consent of Captor during a period of ten (10) years starting from the date of publication of these articles of incorporation in the Mémorial. Following such ten (10) year period, the shares of the Company may only be transferred with the prior consent of the Manager (as defined in article 9 of the present articles of incorporation). If such consent is withheld and if the shareholder who wishes to transfer its shares has not renounced to such transfer, the Company may designate any person who may (without being obliged) acquire the shares of the shareholder - transferor.

**Art. 8.** The death, incapacity, insolvency or bankruptcy of one of the shareholders does not put the Company into liquidation.

**Art. 9.** The Company shall be managed by a manager (the "Manager"), who may not be removed without the consent of Captor and only for cause. Its successor will be appointed by a decision of the shareholders resolving at the majority set forth at article 14 of the present articles.

**Art. 10.** The Manager is vested with the broadest powers to manage the Company, excluding however any indebtedness which requires the prior unanimous consent of the shareholders it being understood, however, that any indebtedness incurred in the course of the daily management of the Company will only require approval by the shareholders resolving at the majority requirement set forth at article 14 of the present articles.

Following a request by one or more shareholders, the Manager will share such financial information which such shareholder or shareholders wish to receive.

**Art. 11.** The financial year begins on 1<sup>st</sup> January and ends on 31<sup>st</sup> December of each year. The Manager shall each year draw up the accounts of the Company and prepare the balance sheet and the profit and loss account. The annual accounts and the profit and loss accounts are submitted to the shareholders for approval who will determine how the net profits will be disposed of following the Manager's proposition. In case of distribution of net profits, the net profits will be distributed amongst shareholders proportionally to their participation in the Company.

**Art. 12.** The Manager may pay out an advance payment on dividends on the basis of interim accounts drawn up by the Manager, which evidence that sufficient funds are available for distribution.

**Art. 13.** Losses shall be borne by the shareholders pro rata to their participation in the issued capital of the Company.

**Art. 14.** The general meeting of shareholders shall meet as often as the interests of the Company require, upon issuance of a convening notice by the Manager. The Manager shall convene a general meeting upon request of one or more shareholders. Convening notices shall state the agenda of the meeting. Each shareholder may participate to collective decisions irrespective of the number of shares held. Each shareholder has a number of votes equal to the number of shares he holds or represents.

All shareholders may be represented by another shareholder or by a third party at general meetings.

A general meeting may validly resolve on all the items of the agenda and resolutions shall, subject to the provisions of the present articles of incorporation, be adopted at a majority of votes representing at least two-thirds (2/3) of the capital of the Company.

**Art. 15.** In case of dissolution, the liquidation shall be carried out by the Manager, unless the general meeting resolved otherwise. If upon the liquidation, net liquidation proceeds become available, such net liquidation proceeds shall be distributed among shareholders pro rata to their participation in the capital of the Company.

**Art. 16.** Any dispute arising during the life of the Company or during its liquidation, whether between the shareholders, the Manager, the liquidator and/or the Company, or between shareholders, regarding the business or the interpretation or execution of statutory clauses shall be submitted to the courts of Luxembourg.

#### *Seventh resolution*

The Shareholders resolved to unanimously revoke the sole manager of the Company, Captolia Gérance S.à r.l. and to appoint Captolia Management S.à r.l. as Manager for an unlimited period.

*Expenses*

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at two thousand two hundred euro.

The undersigned notary who knows English, states herewith that upon request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereas, the present deed was drawn up in Contern, Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the appearing person, who is known by the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, notary, this original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le huit décembre.

Par-devant nous Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

ont comparu:

- Captor S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à Zone Industrielle, L-6468 Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B-101688 ("Captor"),

représentée aux fins des présentes par Maître Laurent SCHUMMER, avocat, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée le 7 décembre 2009.

- Hubert Jacobs van Merlen, né le 27 août 1953 à Buenos Aires, Argentine, demeurant à 3, rue Belair, L-5318 Contern,

- Michel Witte, né le 2 mai 1960 à Luxembourg, demeurant à 129, avenue Gaston Diederich, L-1420 Luxembourg,

représenté aux fins des présentes par Maître Laurent SCHUMMER, avocat, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée le 7 décembre 2009,

- Rodney Holmes, né le 8 septembre 1944 à Wisconsin, Etats-Unis d'Amérique, demeurant à 2655 Kentmoor Road, Bloomfield Hills, MI48304, Etats-Unis d'Amérique,

représenté aux fins des présentes par Maître Laurent SCHUMMER, avocat, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée le 30 novembre 2009,

- Jean-Pierre Aguirre, né le 5 juin 1964 à Villeneuve-sur-Lot, France, demeurant à 92, rue de la Gare, L-3355 Leudelange,

- Paul Schockmel, né le 27 février 1962 à Differdange, demeurant à 15, rue du Lavoir, L-7430 Fischbach,

- Michel Hartmann, né le 7 juillet 1962 à Luxembourg, demeurant à 36, Neie Wee, L-6833 Biver,

- Walter Thyssen, né le 19 octobre 1973 à Eupen, Belgique, demeurant à 119, Moresneter Str., B-4720 Kelmis,

représenté aux fins des présentes par Maître Laurent SCHUMMER, avocat, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée le 8 décembre 2009,

- Philippe Vandropol, né le 9 septembre 1963 à Bruxelles, Belgique, demeurant à 38, rue de la Biff, B-6780 Messancy-Hondelange,

- Aloyse Schoos, né le 28 novembre 1953 à Pétange, demeurant à 20, rue de Strassen, L-8094 Bertrange,

- Clemens Damschen, né le 17 août 1967 à Wesel, Allemagne, demeurant à 9, Val des Romains, L-8149 Bridel;

représenté aux fins des présentes par Maître Laurent SCHUMMER, avocat, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée le 8 décembre 2009,

- Laurent Federspiel, né le 12 janvier 1971 à Luxembourg, demeurant à 6, Kaulenwiss, L-5413 Canach,

- Joerg Weisgerber, né le 2 février 1971 à Saarlouis, Allemagne, demeurant à 88, Blauloch-Str., D-66798 Wallerfagen,

représenté aux fins des présentes par Maître Laurent SCHUMMER, avocat, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée le 7 décembre 2009,

- Hans-Werner Heinz, né le 26 juin 1957 à Irmenach, Allemagne, demeurant à 5, Hüttenberg, D-54311 Trierweiler, (ci-après nommés "les Associés"). Les prédites procurations resteront annexées aux présentes. Les Associés ont requis le notaire instrumentant d'acter que les Associés détiennent quatre-vingt-seize mille sept cent quarante-et-une (96.741) parts sociales de Captolia, une société civile de droit luxembourgeois, ayant son siège social à Zone Industrielle, L-6468 Echternach, Grand Duché du Luxembourg, constituée suivant acte sous seing privé en date du 13 juillet 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1273 en date du 10 décembre 2004 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro E 396 (la "Société"). Les statuts ont été modifiés la dernière fois par un acte de Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage, en date du 8 novembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 99, en date du 5 février 2005.

Les Associés, représentés comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informés des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

### Ordre du jour

1 Approbation d'un rapport du gérant de la Société daté du 8 décembre 2009 sur la proposition d'augmentation du capital de la Société par apport en nature.

2 Augmentation du capital social de la Société à concurrence de un million sept cent mille et quatre euros (EUR 1.700.004,-) pour le porter de son montant actuel de dix mille euros (EUR 10.000,-) à un million sept cent dix mille et quatre euros (EUR 1.710.004,-).

3 Émission de dix-sept millions et quarante (17.000.040) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de dix cents (EUR 0.10) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

4 Acceptation de la souscription de ces nouvelles parts sociales par (i) Hubert Jacobs van Merlen, (ii) Michel Witte, (iii) Olivier Gasche, (iv) Aloyse Schoos (v) Philippe Vandrepol, (vi) Michel Hartmann, (vii) Hans-Werner Heinz, (viii) Clemens Damschen, (ix), Laurent Federspiel, (x) Walter Thyssen, (xi) Frank Reuter (xii) Alain Molitor, (xiii) Claus Kedenburg, (xiv) Manfred Boeffgen (xv) Thierry Goniva, (xvi) Dena Holmes, (xvii) Paul Schockmel et (xviii) Captor et acceptation de la libération intégrale de ces nouvelles parts sociales par un apport en nature.

5 Réduction du capital social de la Société d'un montant de dix mille euros (EUR 10.000,-) afin de le réduire de son montant actuel de un million sept cent dix mille et quatre euros (EUR 1.710.004,-) à un montant de un million sept cents mille et quatre euros (EUR 1.700.004,-) par annulation des cents mille (100.000) parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de dix cents (EUR 0.10) chacune, émises lors de la constitution de la Société et actuellement détenues par les Associés.

6 Constat de la détention des parts sociales de Société suite à l'augmentation de capital et la réduction du capital social subséquente.

7 Refonte complète des statuts de la Société, y compris l'objet social, qui aura dorénavant la teneur suivante:

"La Société a pour seul objet la prise de participations indirecte dans IEE International Electronics & Engineering S.A. par l'intermédiaire de IEE Holding 1 S.A. sous la forme d'actions, assorties ou non de bons de souscription d'actions (BSA) et la gestion de celles-ci, pour la totalité des sommes reçues des associés de la Société (hormis une somme à déterminer par le Gérant (tel que défini à l'article 10 des présents statuts) pour faire face aux coûts de fonctionnement de la Société)."

8 Révocation du gérant unique et élection d'un nouveau gérant.

9 Divers.

a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Les Associés ont décidé d'approuver le rapport du Gérant de la Société daté du 8 décembre 2009 sur la proposition d'augmentation du capital de la Société par apport en nature (le "Rapport") dans lequel les apports à la Société sont décrits et évalués.

#### *Deuxième résolution*

Les Associés ont décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un million sept cent mille et quatre euros (EUR 1.700.004,-) pour le porter de son montant actuel de dix mille euros (EUR 10.000,-) à un million sept cent dix mille et quatre euros (EUR 1.710.004,-).

#### *Troisième résolution*

Les Associés ont décidé d'émettre dix-sept millions et quarante (17.000.040) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de dix cents (EUR 0,10) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

#### *Souscription - Paiement*

(i) Ensuite a comparu Hubert Jacobs Van Merlen, précité, (le "Premier Souscripteur").

Le Premier Souscripteur a déclaré souscrire huit millions huit cent quarante mille (8,840,000) parts sociales nouvelles, ayant une valeur nominale de dix cents (EUR 0,10) par part sociale, et libérer intégralement ces parts sociales souscrites, par un apport en nature consistant en une partie des créances détenues à l'encontre de la Société telle que plus amplement détaillées dans le Rapport (le "Premier Apport").

Le Premier Apport représente un montant total de huit cent quatre-vingt quatre mille euros (EUR 884.000,-).

La preuve par le Premier Souscripteur de la propriété du Premier Apport a été rapportée au notaire soussigné.

Le Premier Souscripteur a déclaré encore que le Premier Apport est libre de tout privilège ou gage et qu'il ne subsiste aucune restriction au libre transfert du Premier Apport à la Société et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable du Premier Apport à la Société.

(ii) Ensuite a comparu Michel Witte, précité, (le "Deuxième Souscripteur"), en vertu de la procuration précitée.

Le Deuxième Souscripteur a déclaré souscrire deux millions neuf cent mille (2.900.000) parts sociales nouvelles, ayant une valeur nominale de dix cents (EUR 0,10) par part sociale, et libérer intégralement ces parts sociales souscrites par

un apport en nature consistant en une partie des créances détenues à l'encontre de la Société telle que plus amplement détaillées dans le Rapport (le "Deuxième Apport").

Le Deuxième Apport représente un montant total de deux cent quatre vingt-dix mille euros (EUR 290.000,-).

La preuve par le Deuxième Souscripteur de la propriété du Deuxième Apport a été rapportée au notaire soussigné.

Le Deuxième Souscripteur a déclaré encore que le Deuxième Apport est libre de tout privilège ou gage et qu'il ne subsiste aucune restriction au libre transfert du Deuxième Apport à la Société et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable du Deuxième Apport à la Société.

(iii) Ensuite a comparu Olivier Gasche, né le 15 mai 1961 à Salon-de-Provence, demeurant professionnellement à 11, rue Edmond Reuter L-5326 Contern, (le "Troisième Souscripteur").

Le Troisième Souscripteur a déclaré souscrire deux millions neuf cent cinq mille (2.905.000) parts sociales nouvelles, ayant une valeur nominale de dix cents (EUR 0,10) par part sociale, et libérer intégralement ces parts sociales souscrites par un apport en nature consistant en une partie des créances détenues à l'encontre de la Société telle que plus amplement détaillés dans le Rapport (le "Troisième Apport").

Le Troisième Apport représente un montant total de deux cent quatre vingt-dix mille cinq cents euros (EUR 290.500,-).

La preuve par le Troisième Souscripteur de la propriété du Troisième Apport a été rapportée au notaire soussigné.

Le Troisième Souscripteur a déclaré encore que le Troisième Apport est libre de tout privilège ou gage et qu'il ne subsiste aucune restriction au libre transfert du Troisième Apport à la Société et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable du Troisième Apport à la Société.

(iv) Ensuite a comparu Aloyse Schoos, précité, (le "Quatrième Souscripteur").

Le Quatrième Souscripteur a déclaré souscrire deux cent cinquante mille (250.000) parts sociales nouvelles, ayant une valeur nominale de dix cents (EUR 0,10) par part sociale, et libérer intégralement ces parts sociales souscrites par un apport en nature consistant en une partie des créances détenues à l'encontre de la Société telle que plus amplement détaillés dans le Rapport (le "Quatrième Apport").

Le Quatrième Apport représente un montant total de vingt-cinq mille euros (EUR 25.000,-).

La preuve par le Quatrième Souscripteur de la propriété du Quatrième Apport a été rapportée au notaire soussigné.

Le Quatrième Souscripteur a déclaré encore que le Quatrième Apport est libre de tout privilège ou gage et qu'il ne subsiste aucune restriction au libre transfert du Quatrième Apport à la Société et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable du Quatrième Apport à la Société.

(v) Ensuite a comparu Philippe Vandrepol, précité, (le "Cinquième Souscripteur").

Le Cinquième Souscripteur a déclaré souscrire trois cent mille (300.000) parts sociales nouvelles, ayant une valeur nominale de dix cents (EUR 0,10) par part sociale, et libérer intégralement ces parts sociales souscrites par un apport en nature consistant en une partie des créances détenues à l'encontre de la Société telle que plus amplement détaillés dans le Rapport (le "Cinquième Apport").

Le Cinquième Apport représente un montant total de trente mille euros (EUR 30.000,-).

La preuve par le Cinquième Souscripteur de la propriété du Cinquième Apport a été rapportée au notaire soussigné.

Le Cinquième Souscripteur a déclaré encore que le Cinquième Apport est libre de tout privilège ou gage et qu'il ne subsiste aucune restriction au libre transfert du Cinquième Apport à la Société et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable du Cinquième Apport à la Société.

(vi) Ensuite a comparu Michel Hartmann, précité, (le "Sixième Souscripteur"), en vertu de la procuration précitée.

Le Sixième Souscripteur a déclaré souscrire deux cent cinquante mille (250.000) parts sociales nouvelles, ayant une valeur nominale de dix cents (EUR 0,10) par part sociale, et libérer intégralement ces parts sociales souscrites par un apport en nature consistant en une partie des créances détenues à l'encontre de la Société telle que plus amplement détaillés dans le Rapport (le "Sixième Apport").

Le Sixième Apport représente un montant total de vingt-cinq mille euros (EUR 25.000,-).

La preuve par le Sixième Souscripteur de la propriété du Sixième Apport a été rapportée au notaire soussigné.

Le Sixième Souscripteur a déclaré encore que le Sixième Apport est libre de tout privilège ou gage et qu'il ne subsiste aucune restriction au libre transfert du Sixième Apport à la Société et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable du Sixième Apport à la Société.

(vii) Ensuite a comparu Hans-Werner Heinz, précité, (le "Septième Souscripteur").

Le Septième Souscripteur a déclaré souscrire cent cinquante mille (150.000) parts sociales nouvelles, ayant une valeur nominale de dix cents (EUR 0,10) par part sociale, et libérer intégralement ces parts sociales souscrites par un apport en nature consistant en une partie des créances détenues à l'encontre de la Société telle que plus amplement détaillés dans le Rapport (le "Septième Apport").

Le Septième Apport représente un montant total de quinze mille euros (EUR 15.000,-).

La preuve par le Septième Souscripteur de la propriété du Septième Apport a été rapportée au notaire soussigné.

Le Septième Souscripteur a déclaré encore que le Septième Apport est libre de tout privilège ou gage et qu'il ne subsiste aucune restriction au libre transfert du Septième Apport à la Société et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable du Septième Apport à la Société.

(viii) Ensuite a comparu Clemens Damschen, précité, (le "Huitième Souscripteur"), en vertu de la procuration précitée.

Le Huitième Souscripteur a déclaré souscrire cent mille (100.000) parts sociales nouvelles, ayant une valeur nominale de dix cents (EUR 0,10) par part sociale, et libérer intégralement ces parts sociales souscrites par un apport en nature consistant en une partie des créances détenues à rencontre de la Société telle que plus amplement détaillés dans le Rapport (le "Huitième Apport").

Le Huitième Apport représente un montant total de dix mille euros (EUR 10.000,-).

La preuve par le Huitième Souscripteur de la propriété du Huitième Apport a été rapportée au notaire soussigné.

Le Huitième Souscripteur a déclaré encore que le Huitième Apport est libre de tout privilège ou gage et qu'il ne subsiste aucune restriction au libre transfert du Huitième Apport à la Société et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable du Huitième Apport à la Société.

(ix) Ensuite a comparu Paul Schockmel, précité, (le "Neuvième Souscripteur").

Le Neuvième Souscripteur a déclaré souscrire cent mille (100.000) parts sociales nouvelles, ayant une valeur nominale de dix cents (EUR 0,10) par part sociale, et libérer intégralement ces parts sociales souscrites par un apport en nature consistant en une partie des créances détenues à l'encontre de la Société telle que plus amplement détaillés dans le Rapport (le "Neuvième Apport").

Le Neuvième Apport représente un montant total de dix mille euros (EUR 10.000,-).

La preuve par le Neuvième Souscripteur de la propriété du Neuvième Apport a été rapportée au notaire soussigné.

Le Neuvième Souscripteur a déclaré encore que le Neuvième Apport est libre de tout privilège ou gage et qu'il ne subsiste aucune restriction au libre transfert du Neuvième Apport à la Société et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable du Neuvième Apport à la Société.

(x) Ensuite a comparu Laurent Federspiel, précité, (le "Dixième Souscripteur").

Le Dixième Souscripteur a déclaré souscrire cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales nouvelles, ayant une valeur nominale de dix cents (EUR 0,10) par part sociale, et libérer intégralement ces parts sociales souscrites par un apport en nature consistant en une partie des créances détenues à l'encontre de la Société telle que plus amplement détaillés dans le Rapport (le "Dixième Apport").

Le Dixième Apport représente un montant total de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-).

La preuve par le Dixième Souscripteur de la propriété du Dixième Apport a été rapportée au notaire soussigné.

Le Dixième Souscripteur a déclaré encore que le Dixième Apport est libre de tout privilège ou gage et qu'il ne subsiste aucune restriction au libre transfert du Dixième Apport à la Société et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable du Dixième Apport à la Société.

(xi) Ensuite a comparu Frank Reuter, né le 29 juillet 1968 à Neuerburg, demeurant à Aale Biergwee 5, L-6586 Steinheim, (le "Onzième Souscripteur").

Le Onzième Souscripteur a déclaré souscrire deux cent mille (200.000) parts sociales nouvelles, ayant une valeur nominale de dix cents (EUR 0,10) par part sociale, et libérer intégralement ces parts sociales souscrites par un apport en nature consistant en une partie des créances détenues à rencontre de la Société telle que plus amplement détaillés dans le Rapport (le "Onzième Apport").

Le Onzième Apport représente un montant total de vingt mille euros (EUR 20.000,-).

La preuve par le Onzième Souscripteur de la propriété de l'Onzième Apport a été rapportée au notaire soussigné.

Le Onzième Souscripteur a déclaré encore que le Onzième Apport est libre de tout privilège ou gage et qu'il ne subsiste aucune restriction au libre transfert du Onzième Apport à la Société et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable du Onzième Apport à la Société.

(xii) Ensuite a comparu Alain Molitor, né le 22 août 1964 à Ettelbrück, demeurant à 33 rue du Château, L-9353 Bettendorf, (le "Douzième Souscripteur").

Le Douzième Souscripteur a déclaré souscrire trois cent mille (300.000) parts sociales nouvelles, ayant une valeur nominale de dix cents (EUR 0,10) par part sociale, et libérer intégralement ces parts sociales souscrites par un apport en nature consistant en une partie des créances détenues à l'encontre de la Société telle que plus amplement détaillés dans le Rapport (le "Douzième Apport").

Le Douzième Apport représente un montant total de trente mille euros (EUR 30.000,-).

La preuve par le Douzième Souscripteur de la propriété du Douzième Apport a été rapportée au notaire soussigné.

Le Douzième Souscripteur a déclaré encore que le Douzième Apport est libre de tout privilège ou gage et qu'il ne subsiste aucune restriction au libre transfert du Douzième Apport à la Société et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable du Douzième Apport à la Société.

(xiii) Ensuite a comparu Claus Kedenburg, né le 13 mars 1966 à Berlin, demeurant à 204 Römerstrasse, D-54329 Konz, (le "Treizième Souscripteur").

Le Treizième Souscripteur a déclaré souscrire cent vingt mille (120.000) parts sociales nouvelles, ayant une valeur nominale de dix cents (EUR 0,10) par part sociale, et libérer intégralement ces parts sociales souscrites par un apport en nature consistant en une partie des créances détenues à l'encontre de la Société telle que plus amplement détaillée dans le Rapport (le "Treizième Apport").

Le Treizième Apport représente un montant total de douze mille euros (EUR 12.000,-).

La preuve par le Treizième Souscripteur de la propriété du Treizième Apport a été rapportée au notaire soussigné.

Le Treizième Souscripteur a déclaré encore que le Treizième Apport est libre de tout privilège ou gage et qu'il ne subsiste aucune restriction au libre transfert du Treizième Apport à la Société et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable du Treizième Apport à la Société.

(xiv) Ensuite a comparu Manfred Boeffgen, né le 5 septembre 1957 à Trier, demeurant à 42 Fritz-Quant Strasse, D-54294 Trier, (le "Quatorzième Souscripteur").

Le Quatorzième Souscripteur a déclaré souscrire deux cent mille (200.000) parts sociales nouvelles, ayant une valeur nominale de dix cents (EUR 0,10) par part sociale, et libérer intégralement ces parts sociales souscrites par un apport en nature consistant en une partie des créances détenues à l'encontre de la Société telle que plus amplement détaillée dans le Rapport (le "Quatorzième Apport").

Le Quatorzième Apport représente un montant total de vingt mille euros (EUR 20.000,-).

La preuve par le Quatorzième Souscripteur de la propriété du Quatorzième Apport a été rapportée au notaire soussigné.

Le Quatorzième Souscripteur a déclaré encore que le Quatorzième Apport est libre de tout privilège ou gage et qu'il ne subsiste aucune restriction au libre transfert du Quatorzième Apport à la Société et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable du Quatorzième Apport à la Société.

(xv) Ensuite a comparu Walter Thyssen, précité, (le "Quinzième Souscripteur"), en vertu de la procuration précitée.

Le Quinzième Souscripteur a déclaré souscrire soixante mille (60.000) parts sociales nouvelles, ayant une valeur nominale de dix cents (EUR 0,10) par part sociale, et libérer intégralement ces parts sociales souscrites par un apport en nature consistant en une partie des créances détenues à l'encontre de la Société telle que plus amplement détaillée dans le Rapport (le "Quinzième Apport").

Le Quinzième Apport représente un montant total de six mille euros (EUR 6.000,-).

La preuve par le Quinzième Souscripteur de la propriété du Quinzième Apport a été rapportée au notaire soussigné.

Le Quinzième Souscripteur a déclaré encore que le Quinzième Apport est libre de tout privilège ou gage et qu'il ne subsiste aucune restriction au libre transfert du Quinzième Apport à la Société et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable du Quinzième Apport à la Société.

(xvi) Ensuite a comparu Thierry Goniva, né le 15 janvier 1971 à Esch sur Alzette, demeurant à 26 rue Emile Mayrish, L-2141 Luxembourg, (le "Seizième Souscripteur").

Le Seizième Souscripteur a déclaré souscrire cent cinquante mille (150.000) parts sociales nouvelles, ayant une valeur nominale de dix cents (EUR 0,10) par part sociale, et libérer intégralement ces parts sociales souscrites par un apport en nature consistant en une partie des créances détenues à l'encontre de la Société telle que plus amplement détaillée dans le Rapport (le "Seizième Apport").

Le Seizième Apport représente un montant total de quinze mille euros (EUR 15.000,-).

La preuve par le Seizième Souscripteur de la propriété du Seizième Apport a été rapportée au notaire soussigné.

Le Seizième Souscripteur a déclaré encore que le Seizième Apport est libre de tout privilège ou gage et qu'il ne subsiste aucune restriction au libre transfert du Seizième Apport à la Société et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable du Seizième Apport à la Société.

(xvii) Ensuite a comparu Dena Holmes, née le 29 août 1976 à St. Clemens -Michigan, demeurant à 5609 Parshall Shelby Twp., MI 48316, Michigan, Etats-Unis d'Amérique,

représentée aux fins des présentes par Maître Laurent SCHUMMER, avocat, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée sous seing privé (le "Dix-septième Souscripteur").

Le Dix-septième Souscripteur a déclaré souscrire cinquante mille (50.000) parts sociales nouvelles, ayant une valeur nominale de dix cents (EUR 0,10) par part sociale, et libérer intégralement ces parts sociales souscrites par un apport en nature consistant en une partie des créances détenues à rencontre de la Société telle que plus amplement détaillés dans le Rapport (le "Dix-septième Apport").

Le Dix-septième Apport représente un montant total de cinq mille euros (EUR 5.000,-).

La preuve par le Dix-septième Souscripteur de la propriété du Dix-septième Apport a été rapportée au notaire soussigné.

Le Dix-septième Souscripteur a déclaré encore que le Dix-septième Apport est libre de tout privilège ou gage et qu'il ne subsiste aucune restriction au libre transfert du Dix-septième Apport à la Société et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable du Dix-septième Apport à la Société.

(xviii) Ensuite a comparu Captor, précitée,

représentée aux fins des présentes par Maître Laurent SCHUMMER, avocat, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée sous seing privé (le "Dix-huitième Souscripteur").

Le Dix-huitième Souscripteur a déclaré souscrire quarante (40) parts sociales nouvelles, ayant une valeur nominale de dix cents (EUR 0,10) par part sociale, et libérer intégralement ces parts sociales souscrites par un apport en nature consistant en une partie des créances détenues à l'encontre de la Société telle que plus amplement détaillés dans le Rapport (le "Dix-huitième Apport"). Le Dix-huitième Apport représente un montant total de quatre euros (EUR 4,-). La preuve par le Dix-huitième Souscripteur de la propriété du Dix- huitième Apport a été rapportée au notaire soussigné.

Le Dix- huitième Souscripteur a déclaré encore que le Dix- huitième Apport est libre de tout privilège ou gage et qu'il ne subsiste aucune restriction au libre transfert du Dix- huitième Apport à la Société et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable du Dix- huitième Apport à la Société.

#### Quatrième résolution

Les Associés ont décidé de réduire le capital social de la Société d'un montant de dix mille euros (EUR 10.000.-) pour le porter de son montant actuel d'un million sept cent dix mille et quatre euros (EUR 1.710.004.-) à un montant de un million sept cents mille et quatre euros (EUR 1.700.004.-), par l'annulation des cents mille (100.000) parts sociales, ayant une valeur nominale de dix cents (EUR 0.10) chacune, émises lors de la constitution de la Société et actuellement détenues par les Associés et d'allouer le résultat de ces actions annulées, y compris toute prime d'émission payé lors de l'émission de celles-ci, à une réserve spéciale de la Société.

#### Cinquième résolution

Les Associés ont constaté que suite à l'augmentation de capital et la réduction de capital subséquente, les parts sociales de la Société sont détenues comme suit:

Nom de l'Associé	Nombre de Parts Sociales détenues
Hubert Jacobs van Merlen . . . . .	8.840.000
Michel Witte . . . . .	2.900.000
Olivier Gasche . . . . .	2.905.000
Aloyse Schoos . . . . .	250.000
Philippe Vandrepol . . . . .	300.000
Michel Hartmann . . . . .	250.000
Hans-Werner Heinz . . . . .	150.000
Clemens Damschen . . . . .	100.000
Paul Schockmel . . . . .	100.000
Laurent Federspiel . . . . .	125.000
Frank Reuter . . . . .	200.000
Alain Molitor . . . . .	300.000
Claus Kedenburg . . . . .	120.000
Manfred Boeffgen . . . . .	200.000
Walter Thyssen . . . . .	60.000
Thierry Goniva . . . . .	150.000
Dena Holmes . . . . .	50.000
Captor . . . . .	40
TOTAL . . . . .	17.000.040

*Sixième résolution*

Les Associés ont décidé de la refonte complète des statuts, qui auront dorénavant la teneur suivante:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société civile régie par les articles 1832 et suivants du Code civil tels que complétés par les dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et les lois subséquentes dans la mesure où elles s'appliquent aux sociétés civiles.

**Art. 2.** La Société a pour seul objet la prise de participations indirectes dans IEE International Electronics & Engineering S.A. par l'intermédiaire de IEE Holding 1 S.A. sous la forme d'actions, assorties ou non de bons de souscription d'actions (BSA) et la gestion de celles-ci, pour la totalité des sommes reçues des associés de la Société (hormis une somme à déterminer par le Gérant (tel que défini à l'article 9 des présents statuts) pour faire face aux coûts de fonctionnement de la Société).

**Art. 3.** La dénomination de la Société est "Captolia"..

**Art. 4.** Le siège social est établi à Echternach. Il pourra être transféré en toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des associés statuant à la majorité prévue à l'article 14 des présents statuts.

**Art. 5.** La Société est constituée pour une durée indéterminée. La dissolution pourra être décidée par l'assemblée générale des associés statuant à la majorité prévue à l'article 14 des présents statuts.

**Art. 6.** Le capital social souscrit est fixé à la somme d'un million sept cents mille et quatre euros (EUR 1.700.004.-) divisé en dix-sept millions et quarante (17.000.040) parts de dix cents (EUR 0.10) chacune. Le capital social de la Société est susceptible d'augmentation par versements successifs des associés ou l'admission d'associés nouveaux. Toute modification du capital relève de la compétence de l'assemblée générale des associés qui statuera à la majorité prévue à l'article 14 des présents statuts.

**Art. 7.** Les parts sociales de la Société ne pourront en aucun cas être cédées à des tiers sans l'accord de Captor pendant une période de dix (10) ans à compter de la publication des présents statuts au Mémorial. Après cette période de 10 ans, les parts sociales de la Société ne seront cessibles qu'avec l'accord préalable du Gérant (tel que défini à l'article 9 des présents statuts). A défaut d'accord et si l'associé qui souhaite céder ne renonce pas au transfert, la Société pourra désigner toute personne qui pourra (sans y être obligée) racheter les parts de l'associé - vendeur.

**Art. 8.** Le décès, l'interdiction, la déconfiture ou la faillite de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

**Art. 9.** La gestion de la Société est assurée par un gérant (le "Gérant") qui ne pourra être révoqué sans l'accord de Captor et pour juste motif. Le successeur sera nommé par une décision des associés statuant à la majorité prévue à l'article 14 des présents statuts.

**Art. 10.** Le Gérant est investi des pouvoirs les plus étendus pour l'administration et la gestion de la Société à l'exclusion de tout endettement lequel requiert l'approbation unanime et préalable des associés étant entendu, cependant, que tout endettement contracté dans le cadre de la gestion journalière de la Société ne devra être approuvé par les associés statuant qu'à la majorité prévue à l'article 14 des présents statuts.

Suite à une demande d'un ou de plusieurs associés, le Gérant partagera également les informations financières que cet associé ou ces associés souhaiteraient obtenir.

**Art. 11.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année. Le Gérant est chargé d'arrêter les comptes de la Société et d'établir chaque année un bilan et un compte de pertes et profits. Le bilan annuel et le compte de perte et profits sont soumis à l'approbation des associés qui décident de l'emploi des bénéfices selon la proposition du Gérant. En cas de distribution de bénéfices, les bénéfices sont répartis entre les associés au prorata de leur participation dans le capital de la Société.

**Art. 12.** Le Gérant peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le Gérant, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution.

**Art. 13.** Les pertes sont supportées par les associés au prorata de leur participation dans le capital de la Société.

**Art. 14.** L'assemblée des associés se réunit aussi souvent que les intérêts de la Société l'exigent, sur convocation du Gérant. Le Gérant est tenu de convoquer une assemblée sur demande d'un ou de plusieurs associés. Les convocations doivent mentionner l'ordre du jour de l'assemblée.

Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Tous les associés ont le droit de se faire représenter par un autre associé ou par un tiers lors des assemblées.

L'assemblée statue valablement sur tous les points de l'ordre du jour et ses décisions sont, sous réserve des dispositions figurant dans les présents statuts, prises à la majorité des voix représentant au moins deux tiers (2/3) du capital social de la Société.

**Art. 15.** En cas de dissolution, la liquidation sera faite par le Gérant, à moins que l'assemblée n'en décide autrement. Si la liquidation fait apparaître un boni de liquidation ce boni sera partagé entre les associés au prorata de leur participation dans le capital de la Société.

**Art. 16.** Toute contestation pouvant survenir en cours de vie sociale ou pendant la liquidation, soit entre les associés, le Gérant, le liquidateur et/ou la Société, soit entre les associés eux-mêmes, au sujet des affaires sociales ou relativement à l'interprétation ou à l'exécution des clauses statutaires seront soumises à la compétence des tribunaux luxembourgeois.

*Septième résolution*

Les Associés ont décidés de révoquer à l'unanimité le gérant unique de la Société, Captolia Gérance S.à r.l. et de nommer Captolia Management S.à r.l. en tant que Gérant pour une durée indéterminée.

*Frais*

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à deux mille deux cents euros. Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Contern, Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: L. SCHUMMER, H. JACOBS. VAN MERLEN, J.P. AGUIRRE, P. SCHOCKMEL, M. HARTMANN, P. VANDREPOL, A. SCHOOS, L. FEDERSPIEL, H.W. HEINZ, O. GASCHÉ, F. REUTER, A. MOLITOR, C. KEDENBURG, M. BOEFFGEN, T. GONIVA, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 11 décembre 2009. Relation: EAC/2009/15200. Reçu soixante-quinze Euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2010009512/804.

(100001536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2010.

**Business Promotion & Cie S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 8, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 112.186.

—  
EXTRAIT

Il découle d'un acte de cession de parts sous seing privé du 9 décembre 2009, que:

Le capital de la société "BUSINESS PROMOTION & CIE S.à r.l.", se trouve actuellement réparti comme suit:

Monsieur Michel DEBAUVE, né le 28 juin 1979 à Charleroi, demeurant à B-6032 Mont-sur-Marchienne, 142/D/3 Paul Pastur, . . . . .	100 parts
TOTAL: CENT PARTS SOCIALES . . . . .	100 parts

Ensuite l'assemblée générale extraordinaire des associés a décidé:

\* de révoquer à compter du 9 décembre 2009:

- Monsieur Eric FRAIPONT, administrateur de société, demeurant à L-4411 Soleuvre, 168, rue Aessen, de sa fonction de gérant unique.

\* de nommer à compter du 9 décembre 2009, pour une durée indéterminée:

- dans la fonction de gérant unique Monsieur Michel DEBAUVE, né le 28 juin 1979 à Charleroi, demeurant à B-6032 Mont-sur-Marchienne, 142/D/3 Paul Pastur.

- de préciser que vis-à-vis des tiers, la société est valablement engagée par la seule signature du gérant unique.

POUR EXTRAIT CONFORME, délivré sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 16 décembre 2009.

Pour le notaire Aloyse BIEL

Mlle MUHOVIC

Référence de publication: 2010009510/26.

(100002193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2010.

**LSF Shining Nova 5 Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.679.000,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.  
R.C.S. Luxembourg B 142.145.

In the year two thousand and nine, on the ninth day of December.

Before Us Maître Carlo Wersandt, notary, residing in Luxembourg.

**THERE APPEARED:**

Lone Star Capital Investments S.à r.l., a private limited liability company established at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 91796, represented by Mr Philippe Detournay,

here represented by Mr Paul Berna, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Luxembourg on 8 December 2009,

AND

Shining Nova 5 Holding, a company incorporated under the laws of the Cayman Islands, with registered office at Codan Trust Company (Cayman) Limited, Century Yard, Cricket Square, Hutchins Drive, PO Box 2681 GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, represented by Mr Takehisa Tei,

here represented by Mr Paul Berna, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Tokyo on 8 December 2009

(the Shareholders),

which proxies, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Shareholders, in the capacity in which they act, have requested the undersigned notary to act that they represent the entire share capital of LSF Shining Nova 5 Investments S.à r.l. (the Company), established under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 142145, incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx dated 25 September 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 2577 of 22 October 2008, amended several times and for the last time by a deed of Maître Martine Schaeffer dated 21 August 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1877 of 28 September 2009.

The Shareholders acknowledge that the present extraordinary general meeting is regularly constituted and that it may validly deliberate on the following agenda:

*Agenda*

1. Decision to increase the share capital of the Company from its current amount of EUR 1,624,125 (one million six hundred twenty-four thousand one hundred twenty-five euro) by an amount of EUR54,875 (fifty-four thousand eight hundred seventy-five euro) to an amount of EUR 1,679,000 (one million six hundred seventy-nine thousand euro) by the issuance of 439 (four hundred thirty-nine) new ordinary shares with a par value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each and to pay a share premium of EUR73.34 (seventy-three euro and thirty-four cent); and

2. Amendment of article 6 of the articles of association of the Company.

This having been declared, the Shareholders, represented as stated above, have taken the following resolutions unanimously:

*First resolution*

The Shareholders resolve to increase the share capital of the Company from its current amount of EUR1,624,125 (one million six hundred twenty-four thousand one hundred and twenty-five euro), represented by 12,992 (twelve thousand nine hundred ninety-two) ordinary shares and 1 (one) preferred share, with a nominal value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each, by an amount of EUR54,875 (fifty-four thousand eight hundred seventy-five euro) to an amount of EUR1,679,000 (one million six hundred seventy-nine thousand euro), represented by 13,431 (thirteen thousand four hundred thirty-one) ordinary shares and 1 (one) preferred share, having a nominal value of EUR125 (one hundred and twenty-five euro) each, by way of the issuance of 439 (four hundred thirty-nine) new ordinary shares, having a nominal value of EUR125 (one hundred and twenty-five euro) each, and to pay a share premium of EUR73.34 (seventy-three euro and thirty-four cent).

Shining Nova 5 Holding expressly waives its right to subscribe to any of the newly issued shares.

All the 439 (four hundred thirty-nine) new ordinary shares to be issued have been fully subscribed and paid up in cash and the share premium has been paid by Lone Star Capital Investments S.a r.l. so that the amount of EUR54,948.34 (fifty-four thousand nine hundred forty-eight euro and thirty-four cent) is at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

As a consequence of the share capital increase, Lone Star Capital Investments S.a r.l. holds 13,431 (thirteen thousand four hundred thirty-one) ordinary shares and Shining Nova 5 Holding holds 1 (one) preferred share.

*Second resolution*

As a consequence of the first resolution, the Shareholders resolve to amend article 6 of the articles of association of the Company, which English version shall be henceforth reworded as follows:

" **Art. 6.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR1,679,000 (one million six hundred seventy-nine thousand euro), represented by 13,431 (thirteen thousand four hundred thirty-one) ordinary shares and 1 (one) preferred share, having a nominal value of EUR125 (one hundred and twenty-five euro) each."

Nothing else being on the agenda, the meeting is closed.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated above.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French translation. At the request of the appearing parties and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the proxyholder of the appearing parties, said person appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mil neuf, le neuf décembre.

Par-devant Maître Carlo Wersandt, notaire résidant à Luxembourg,

**ONT COMPARU:**

Lone Star Capital Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie au 7, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 91.796, représentée par M. Philippe Detournay,

ici représentée par Me Paul Berna, avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 8 décembre 2009,

ET

Shining Nova 5 Holding, une société établie sous le droit des Iles Cayman, ayant son siège social à Codan Trust Company (Cayman) Limited, Century Yard, Cricket Square, Hutchins Drive, PO Box 2681 GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, représentée par M. Takehisa Tei,

ici représentée par Me Paul Berna, avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Tokyo le 8 décembre 2009,

(les Associés)

lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par la mandataire agissant pour le compte des parties comparantes et le notaire instrumentaire, demeureront attachées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Les Associés ont requis le notaire instrumentaire de prendre acte de ce qu'elles représentent la totalité du capital social de la société à responsabilité limitée dénommée LSF Shining Nova 5 Investments S.à r.l. (la Société), société de droit luxembourgeois, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 142.145, constituée selon acte de Maître Henri Hellinckx du 25 septembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 2577 du 22 octobre 2008, modifié à plusieurs reprises et pour la dernière fois par un acte de Maître Martine Schaeffer du 21 août 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1877 du 28 septembre 2009.

Les Associés déclarent que la présente assemblée générale extraordinaire est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour*

1. Augmentation du capital de la Société de son montant actuel de EUR1.624.125 (un million six cent vingt-quatre mille cent vingt-cinq euros) par un montant de EUR54.875 (cinquante-quatre mille huit cent soixante-quinze euros) à un montant de EUR1.679.000 (un million six cent soixante-dix-neuf mille euros) par voie d'émission de 439 (quatre cent trente-neuf) nouvelles parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR125 (cent vingt-cinq euros) chacune, et paiement d'une prime d'émission de EUR73,34 (soixante-treize euros et trente-quatre cents); et

2. Modification de l'article 6 des statuts de la Société.

Ceci ayant été déclaré, les Associés représentés comme indiqué ci avant, ont pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Les Associés décident d'augmenter le capital social de la Société pour le porter de son montant actuel de EUR1.624.125 (un million six cent vingt-quatre mille cent vingt-cinq euros), représenté par 12.992 (douze mille neuf cent quatre-vingt-douze) parts sociales ordinaires et 1 (une) part sociale préférentielle, ayant une valeur nominale de EUR125 (cent vingt-

cinq euros) chacune, par le biais d'une augmentation de EUR54.875 (cinquante-quatre mille huit cent soixante-quinze euros) à un montant de EUR1.679.000 (un million six cent soixante-dix-neuf mille euros), représenté par 13.431 (treize mille quatre cent trente et une) parts sociales ordinaires et 1 (une) part préférentielle, ayant une valeur nominale de EUR125 (cent vingt-cinq euros) chacune, par voie d'émission de 439 (quatre cent trente-neuf) nouvelles parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR125 (cent vingt-cinq euros) chacune, et de payer une prime d'émission d'un montant de EUR73,34 (soixante-treize euros et trente-quatre cents).

Shining Nova 5 Holding renonce expressément à son droit de souscrire aux parts sociales nouvellement émises.

Toutes les 439 (quatre cent trente-neuf) nouvelles parts sociales ordinaires à émettre ont été intégralement souscrites et libérées en numéraire et la prime d'émission a été payée par Lone Star Capital Investments S.à r.L, de sorte que la somme de EUR54.948,34 (cinquante-quatre mille neuf cent quarante-huit euros et trente-quatre cents) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Suite à cette augmentation de capital, Lone Star Capital Investments S.à r.l. détient 13.431 (treize mille quatre cent trente et une) parts sociales ordinaires et Shining Nova 5 Holding détient 1 (une) part sociale préférentielle.

#### Seconde résolution

Suite à la première résolution, les Associés de la Société décident de modifier l'article 6 des statuts de la Société, dont la version française aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR1.679.000 (un million six cent soixante-dix-neuf mille euros), représenté par 13.431 (treize mille quatre cent trente et une) parts sociales ordinaires et 1 (une) part préférentielle, ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée est clôturée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, déclare que les parties comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête des parties comparantes, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: P. Berna, C. Wersandt.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 décembre 2009. LAC/2009/54145. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

- Pour copie conforme.

Référence de publication: 2010010059/142.

(100002359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2010.

#### **TNS Luxembourg Alpha S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 60.718.525,00.**

Siège social: L-1338 Luxembourg, 46, rue du Cimetière.

R.C.S. Luxembourg B 76.275.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010009573/11.

(100001819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2010.

#### **Mondialconstruction Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 71.404.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MONDIALCONSTRUCTION HOLDING S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010009715/12.

(100001552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2010.

**Chauffage-Sanitaire Rick S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6791 Grevenmacher, 26, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 114.923.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOFINTER S.A.  
"Le Dome" - Espace Pétrusse  
2, Avenue Charles de Gaulle  
L-1653 Luxembourg  
Signature

Référence de publication: 2010009532/14.

(100001718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2010.

**Chauffage Sanitaire Schumacher s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9662 Kaundorf, 19, Am Enneschduerf.

R.C.S. Luxembourg B 108.347.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOFINTER S.A.  
"Le Dome" - Espace Pétrusse  
2, Avenue Charles de Gaulle  
L-1653 Luxembourg  
Signature

Référence de publication: 2010009537/14.

(100001713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2010.

**G.A. Maintenance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1110 Findel, Parking de l'Aviation Générale Nationale.

R.C.S. Luxembourg B 81.566.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOFINTER S.A.  
"Le Dome" - Espace Pétrusse  
2, Avenue Charles de Gaulle  
L-1653 Luxembourg  
Signature

Référence de publication: 2010009538/14.

(100001710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2010.

**Colony Funds Sants S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.600,00.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 149.338.

L'an deux mille neuf, le deux décembre.

Par devant Maître Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné,

A COMPARU

Colyzeo Investors II, L.P., un limited partnership constitué sous les lois anglaise et galloise, enregistré sous le numéro LP11864, ayant son siège social à Leconfield House, Curzon Street, London, W1J 5JA, United Kingdom,

Ici représentée par Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 2 décembre 2009, qui restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes.

Laquelle comparante, dûment représentée par Monsieur Hubert Janssen comme dit ci-dessus et ci-après dénommée "l'Associé unique", requiert le notaire instrumentant d'acter:

1. que Colony Funds Sants S.à r.l., (ci-après désignée "la société"), société à responsabilité limitée dont le siège social est au 2-4, avenue Marie-Thérèse L-2132 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149.338, a été constituée sous le nom de Cz2 Sants S.à r.l., suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire soussigné, en date du 13 novembre 2009, non encore publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations;

2. que les statuts de la Société ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire soussigné, le 1<sup>er</sup> décembre 2009, non encore publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations;

3. que le capital de la société s'élève actuellement à € 12.600 (douze mille six cents euros), représenté par 12.600 (douze mille six cents) parts sociales d'une valeur nominale de 1 € (un euro) chacune, entièrement libérées;

4. qu'il est seul Associé de la Société pour avoir acquis la totalité des parts sociales.

Ceci exposé, l'Associé Unique représentant l'intégralité du capital de la Société, prend la décision suivante:

#### *Décision unique*

L'Associé Unique décide de ramener la valeur nominale des parts sociales d'un Euro (EUR 1) à un centième de centimes d'Euro (EUR 0.0001) et de multiplier par dix mille (10.000) le nombre de parts sociales composant le capital social de la Société augmentant ainsi le nombre de parts sociales de douze mille six cent (12.600) à cent vingt six millions (126.000.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un centième de centime d'Euro (EUR 0.0001).

La division du capital social en parts d'une valeur nominale d'un centième de centime d'Euro (EUR 0.001) donne lieu à l'échange d'une part ancienne de un Euro (EUR 1) contre dix mille (10.000) parts sociales nouvelles d'un centième de centime d'Euro (EUR 0.0001), de sorte que le capital social se trouve désormais représenté par cent vingt six millions (126.000.000) de parts sociales d'une valeur nominale d'un centième de centime d'Euro (EUR 0.0001).

En conséquence de la présente décision, l'Associé Unique décide de modifier le paragraphe 5.1 de l'article 5 "CAPITAL SOCIAL" des statuts qui sera dorénavant libellé comme suit:

#### **5 Capital social.**

5.1 Le capital souscrit est fixé à douze mille six cents Euros (EUR 12.600) représenté par cent vingt six millions (126.000.000) parts sociales (ci-après dénommées les "Parts Sociales" ou, chacune, une "Part Sociale"). Chaque part sociale a une valeur nominale d'un centième de centime d'Euro (EUR 0.0001). Le(s) détenteur(s) de parts sociales est/sont défini (s) ci-après comme le(s) "Associé(s)".

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an indiqués en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte. Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est suivi d'une version anglaise et qu'en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version française prévaudra.

#### **Suit la traduction anglaise du texte qui précède:**

In the year two thousand and nine, on the second day of December.

Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg)

#### **APPEARED:**

Colyzeo Investors II, L.P., a limited partnership established under the law of England and Wales, registered under the number LP 11864 and whose principal place of business is at Leconfield House, Curzon Street, London, W1J 5JA, United Kingdom

Here represented by Mr Hubert Janssen, jurist, residing professionally in Luxembourg by virtue of a proxy under private seal given by the Principal on 2<sup>nd</sup> December 2009, which, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will be remained attached to this deed.

Such appearing party, duly represented by Mr Hubert Janssen as said above and hereafter referred to as "the Sole Shareholder" declares and requests the notary to record:

1. That Colony Funds Sants S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), having its registered office at 2-4, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under the number B 149.338, has been incorporated under the name of Cz2 Sants S.à r.l. by a deed of Maître Joseph Elvinger, the undersigned notary, dated 13<sup>th</sup> November 2009, not yet published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (the "Company");

2. That the articles of incorporation of the Company have been amended by a deed drawn up by the notary Joseph Elvinger, pre-named, on 1<sup>st</sup> December 2009, not yet published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations;

3. That the subscribed share capital of the Company amounts currently to € 12,600 (twelve thousand and six hundred Euro), represented by 12,600 (twelve thousand and six hundred) shares with a par value of € 1 (one Euro) each, fully paid up.

4. That it is the Sole Shareholder of the Company as having acquired all the shares. After these declarations, the sole Shareholder, representing the entire capital of the Company, takes the following resolution:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to reduce the nominal value of the existing shares from one Euro (EUR 1) per share to one hundredth of Euro Cent (EUR 0.0001) per share by splitting each existing share into ten thousand (10,000) shares and consequently increasing the number of shares from twelve thousand six hundred (12,600) to one hundred twenty six million (126,000,000) shares having a nominal value of one hundredth of Euro Cent (EUR 0.0001) each.

The shares split into shares with a nominal value of one hundredth of Euro Cent (EUR 0.0001) leads to the exchange of one initially issued share of one Euro (EUR 1) at a rate of ten thousand (10,000) new shares of one hundredth of Euro Cent (EUR 0.0001) so that the Share capital is subsequently represented by one hundred twenty six million (126,000,000) shares with a nominal value of one hundredth of Euro Cent (EUR 0.0001). As a consequence of this resolution, the Sole Shareholder resolves to amend the paragraph 5.1 of article 5 "SHARE CAPITAL" of the articles of association, which shall have the following wording:

**5. Share capital.**

5.1 The share capital is fixed at twelve thousand six hundred Euros (EUR 12,600) represented by one hundred twenty six million (126,000,000) shares (hereafter referred to as the "Shares" and each as a "Share"). Each share has a nominal value of one hundredth of Euro Cent (EUR 0.0001). The holder(s) of the shares is/are together referred as the "Shareholder(s)".

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document after having been read, the persons appearing, they signed with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in French, followed by an English translation. On request of the same person and in case of divergences between the French and the English text, the French text will prevail.

Signé: H. JANSSEN, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 04 décembre 2009. Relation: LAC/2009/52261. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2010009582/102.

(100002100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2010.

**Ecotech S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4760 Pétange, 116, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 149.056.

L'an deux mille neuf, le dix-huit novembre.

Par-devant Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

ONT COMPARU:

1. Madame Sabrina CHELBABI, commerciale, demeurant à F-57360 AMNEVILLE, 8, rue Maurice-Barrés.

2. Monsieur Fahd EL MAHJOUBI, ouvrier, demeurant à F-57200 SARREGUEMINES, 4, Allée du Fairway.

Lesquels comparants déclarent qu'ils sont les associés Madame Sabrina CHELBABI, prédite, de cinquante parts sociales (50) et Monsieur Fahd EL MAHJOUBI, prédit, de cinquante parts sociales (50) de la société "ECOTECH S.à r.l." avec siège social à L-4011 Esch-sur-Alzette, 47, rue de l'Alzette, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 29 octobre 2009, en cours de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 149056.

Ceci exposé, les associés représentant l'intégralité du capital social, ont déclaré vouloir se considérer comme dûment convoqués en assemblée générale extraordinaire et, sur ordre du jour conforme dont ils reconnaissent avoir eu connaissance parfaite dès avant ce jour, ont pris la résolution suivante sur l'ordre du jour suivant:

- Transfert du siège social et modification du premier alinéa de l'article deux des statuts.

*Résolution unique*

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de Esch-sur-Alzette à Pétange et de modifier par conséquent le premier alinéa de l'article deux des statuts pour lui donner la teneur suivante:

**Art. 2. (Premier alinéa).** Le siège est établi à Pétange

L'adresse du siège est fixée à L-4760 Pétange, 116, route de Luxembourg.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, sont évalués approximativement à SIX CENTS EUROS (600,- EUR).

Les frais et honoraires des présentes sont à charge de la société. Elle s'engage solidairement ensemble avec les comparants au paiement desdits frais.

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la présente assemblée a été clôturée.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par noms, prénoms, état et demeure, a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Chelbabi; Mahjoubi, Biel A.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 26 novembre 2009. Relation: EAC/2009/14429. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

*Le Receveur (signé): Santioni.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 30 décembre 2009.

A. BIEL.

Référence de publication: 2010009593/41.

(100002200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2010.

**C.L.D., Compagnie Luxembourgeoise de Distribution S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7395 Hunsdorf, 29, rue de Steinsel.

R.C.S. Luxembourg B 77.852.

L'an deux mille neuf, le dix-neuf novembre.

Par-devant Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

ONT COMPARU:

1. Madame Andrée LAUER, comptable, demeurant à L-7395 Hunsdorf, 29, rue de Steinsel

2. Monsieur Jean-Louis BUREAU, courtier, demeurant à F-51100 Reims, 17, rue Voltaire, non présent, ici représenté par Madame Andrée LAUER, prédite, en vertu d'un pouvoir sous seing-privé lui délivré le 7 novembre,

lequel pouvoir, après avoir été signé ne varietur par son porteur et le notaire soussigné, restera annexé aux présentes aux fins de formalisation. Lesquels comparants déclarent qu'ils sont les associés Madame Andrée LAUER, prédite, de cinq parts sociales (5) et Monsieur Jean-Louis BUREAU, prédit, de quatre cent quatre-vingt-quinze parts sociales (495) de la société "C.L.D, COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE DE DISTRIBUTION S.à.r.l.") avec siège social à L-7450 Lintgen, 76 route Principale, constituée suivant acte reçu par le notaire Jacqueline HANSEN-PEFFER, alors de résidence à Capellen, en date du 17 février 1995, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 285 du 22 juin 1995, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Urbain THOLL, de résidence à Mersch, en date du 19 mars 2004, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 623 du 17 juin 2004,

Ceci exposé, les associés représentant l'intégralité du capital social, ont déclaré vouloir se considérer comme dûment convoqués en assemblée générale extraordinaire et, sur ordre du jour conforme dont ils reconnaissent avoir eu connaissance parfaite dès avant ce jour, ont pris la résolution suivante sur l'ordre du jour suivant:

- Transfert du siège social et modification du premier alinéa de l'article deux des statuts.

*Résolution unique*

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de Lintgen à Hunsdorf et de modifier par conséquent le premier alinéa de l'article deux des statuts pour lui donner la teneur suivante:

**Art. 2. (premier alinéa).** Le siège est établi à Hunsdorf. L'adresse du siège est fixée à L-7395 Hunsdorf, 29, rue de Steinsel.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, sont évalués approximativement à SIX CENTS EUROS (600,- EUR).

Les frais et honoraires des présentes sont à charge de la société. Elle s'engage solidairement ensemble avec les comparants au paiement desdits frais.

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la présente assemblée à été clôturée.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par noms, prénoms, état et demeure, a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Lauer, Biel A.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 26 novembre 2009. Relation: EAC/2009/14438. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

*Le Receveur (signé): Santioni.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 30 décembre 2009.

A. BIEL.

Référence de publication: 2010009590/46.

(100002194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2010.

**S.C.I. Liebaert, Société Civile Immobilière.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, rue Neihaischen.

R.C.S. Luxembourg E 4.138.

L'an deux mille neuf.

Le onze décembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Claude Henri Jean LIEBAERT, gérant de société, né à Luxembourg, le 29 avril 1961, et son épouse

2.- Madame Yvette Marie-Jeanne KIRSCH, sans état, née à Luxembourg, le 8 décembre 1956,

demeurant ensemble à L-1245 Senningerberg, 32, rue du Bois,

déclarant être mariés sous le régime de la communauté universelle des biens en vertu d'un contrat de mariage reçu par le notaire Paul FRIEDERS, de résidence à Luxembourg, en date du 30 mai 1985, non transcrit au premier bureau des hypothèques de et à Luxembourg.

3.- Madame Karin Gisèle Jeanne LIEBAERT, gérante de société, célibataire, née à Luxembourg, le 26 novembre 1965, demeurant à L-8262 Mamer, 14, rue de la Résistance.

Lesquels comparants sub 1+2) ont exposé au notaire instrumentant ce qui suit:

Qu'ils sont les seuls associés de la société civile immobilière S.C.I. LIEBAERT, avec siège social à L-2633 Senningerberg, Rue Neihaischen, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro E 4138 (NIN 2009 7001 171).

Que ladite société a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 5 août 2009, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1791 du 16 septembre 2009.

Que le capital social s'élève au montant de cent quatre mille Euros (€ 104.000.-), représenté par cent (100) parts d'intérêt de mille quarante Euros (€ 1.040.-) chacune, attribuées aux associés comme suit:

1.- Monsieur Claude LIEBAERT, prénommé, cinquante parts d'intérêt . . . . .	50
2.- Madame Yvette KIRSCH, prénommée, cinquante parts d'intérêt . . . . .	50
TOTAL: cent parts d'intérêt . . . . .	100

Ensuite les comparants ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

*Première résolution*

Les associés décident de modifier les premier et cinquième alinéas de l'article 7 des statuts afin de leur donner la teneur suivante:

**Art. 7.**

(alinéa 1<sup>er</sup>): Les parts sont librement cessibles entre les associés ou leurs héritiers légaux ou légataires. Les parts ne seront cessibles qu'avec l'accord de tous les associés. En cas de mort d'un détenteur de parts, les héritiers légaux ou légataires de ce dernier seront de plein droit nouveaux associés et acceptés comme tel. Les associés survivants peuvent cependant offrir a reprendre les parts des héritiers. Si les héritiers légaux ou légataires renoncent à devenir associés, les

associés survivants auront le droit de préemption. La valeur des parts sera fixée soit d'un commun accord, soit par expertise tel qu'il est prévu ci-après. En aucun cas, les parts ne pourront être cédés à un tiers non agréé.

(alinéa 5): En cas de rachat des parts par les associés le prix fixé par les experts devra être payé selon les modalités suivantes: Acompte de cinquante pour cent (50%) du prix à la signature de la convention de cession. Le solde est payable sur deux années selon l'échéancier suivant: vingt-cinq pour cent (25%) du prix total au plus tard une année après la date de la signature de la convention de cession; les vingt-cinq pour cent (25%) du prix restant au plus tard deux années après la date de signature de la convention de cession.

#### *Deuxième résolution*

Les associés décident de modifier les deuxième et troisième alinéas de l'article 8 des statuts afin de leur donner la teneur suivante:

#### **Art. 8.**

(alinéa 2): Ce consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant, soit aux héritiers testamentaires.

(alinéa 3): Les bénéficiaires autres que ceux nommés à l'alinéa précédent ou bénéficiaires d'institutions contractuelles qui n'ont pas été agréés doivent offrir par préférence leurs parts aux associés proportionnellement à leur participation dans la société.

#### *Troisième résolution*

Les associés décident de modifier l'article 14 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

**Art. 14.** Chaque associé peut faire des avances à la société, comme cette dernière peut en faire aux associés, inscrites sur des comptes nominatifs qui porteront des intérêts créditeurs ou débiteurs égaux à ceux du marché bancaire. En aucun cas ces avances ne peuvent aller à rencontre de l'objet civil et de l'intérêt de la Société.

#### *Quatrième résolution*

Madame Yvette KIRSCH, propriétaire de cinquante (50) parts d'intérêt dans la Société, cède et transporte par les présentes sous la garantie de fait et de droit ses cinquante (50) parts d'intérêt d'une valeur de mille quarante Euros (€ 1.040.-) chacune, faisant le prix global de cinquante deux mille Euros (€ 52.000.-) à Madame Karin LIEBAERT, prénommée, ici présente et cet acceptant.

La cessionnaire est propriétaire des parts d'intérêt lui cédées à partir du jour des présentes et elle a droit, dès à présent, aux revenus et bénéfices dont ces parts seront productives et elle sera subrogée dans tous les droits et obligations attachés aux parts d'intérêt cédées.

Elle reconnaît en outre avoir une parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la société.

La cédante, Madame Yvette KIRSCH reconnaît avoir reçu de la part de la cessionnaire Madame Karin LIEBAERT à l'instant le montant de cinquante deux mille Euros (€ 52.000.-) sous forme d'un chèque bancaire et donne valable quittance et titre.

La provenance et la légitimité des fonds utilisée pour l'acquisition des cinquante (50) parts d'intérêt a été dûment certifiée au notaire instrumentant conformément à la législation en matière de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme.

Conformément à l'article 7 des statuts, l'associé Monsieur Claude LIEBAERT déclare avoir renoncé à son droit de préemption et accepte la cession des cinquante (50) parts d'intérêts de la cédante à la cessionnaire et déclare accepter la cessionnaire comme nouvelle associée de la Société. Se reconnaissant mutuellement informés de la cession des parts d'intérêts, les associés renoncent à la formalité de signification telle que prévue par l'article 1690 du Code Civil.

#### *Cinquième résolution*

Les associés décident de modifier l'article 6 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

**Art. 6.** Le capital social de la société est fixé à CENT QUATRE MILLE EUROS (€ 104.000.-), divisé en cent (100) parts d'intérêt de MILLE QUARANTE EUROS (€ 1.040.-) chacune.

Les parts d'intérêt sont attribuées aux associés comme suit:

1.- Monsieur Claude LIEBAERT, gérant de société, demeurant à L-1245 Senningerberg, 32, rue du Bois, cinquante parts d'intérêt . . . . .	50
2.- Madame Karin LIEBAERT, gérante de société, demeurant à L-8262 Mamer, 14, rue de la Résistance, cinquante parts d'intérêt . . . . .	50
Total: cent parts d'intérêt . . . . .	100

#### *Sixième résolution*

Les associés nomment à l'unanimité Madame Karin LIEBAERT gérante de la société au même titre que Monsieur Claude LIEBAERT. Les mandats des gérants sont de durée illimitée. Les associés décident que les gérants possèdent ensemble

et conjointement les pouvoirs de gestion, de direction et de disposition de la société. La société est dans toutes les circonstances engagée par la signature conjointe des deux gérants.

#### Déclaration

1) Les comparants déclarent que la société est propriétaire de l'immeuble suivant, libre de toute dette, à savoir:  
Un complexe immobilier sis à Senningen-Berg, inscrit au cadastre comme suit:

*Commune de Niederanven, section B de Senningen*

Numéro 999/3736, lieu-dit: "Ob den Lietschen", place (occupée), bâtiment industriel ou artisanal, contenant 54 ares 70 centiares.

#### Titre de propriété

L'immeuble prédésigné faisait originairement partie de la communauté universelle existante entre les époux LIEBAERT-KIRSCH pour l'avoir acquis comme suit:

- partiellement en vertu d'un acte de vente reçu par le notaire André PROST, alors de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 16 mars 1981, transcrit au premier bureau des hypothèques de et à Luxembourg, le 13 avril 1981, volume 878, numéro 12;

- partiellement en vertu d'un acte de vente reçu par ledit notaire André PROST en date du 16 mars 1981, transcrit au premier bureau des hypothèques de et à Luxembourg, le 13 avril 1981, volume 878, numéro 13; et

- partiellement en vertu d'un acte d'échange administratif du 30 juin 1983, transcrit au premier bureau des hypothèques de et à Luxembourg, le 8 août 1983, volume 957, numéro 120.

Suivant acte de constitution de société reçu par le notaire instrumentant en date du 5 août 2009, transcrit au premier bureau des hypothèques à Luxembourg, le 24 août 2009, volume 2211, numéro 16, ledit immeuble a été apporté à la société S.C.I. LIEBAERT.

2) Pour la perception des droits d'enregistrement les parties déclarent évaluer l'immeuble prédésigné au montant de cent quatre mille Euros (€ 104.000.-).

DONT ACTE, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée dans une langue d'eux connue aux comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, tous ont signé le présent acte avec Nous notaire.

Signé: C. LIEBAERT, Y. KIRSCH, K. LIEBAERT, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 14 décembre 2009. Relation: ECH/2009/1852. Reçu trois mille cent vingt euros

52.000,00 € à 5,00% = 2.600,00 €

+ 2/10 = 520,00 €

3.120,00 €

*Le Receveur (signé): J.-M. MINY.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 29 décembre 2009.

H. BECK.

Référence de publication: 2010009585/127.

(100002190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2010.

#### **TRS Core Luxco Germany 1 SARL, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 18.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 140.718.

#### DISSOLUTION

In the year two thousand and nine, on the sixth of November.

Before Us Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

TRS Core Luxco II S.à r.l., a company organized under the laws of the grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg under number B 140.178;

here represented by Régis Galiotto, Notary Clerk, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given on November 5, 2009.

A copy of said proxy, having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

Such appearing party, through his representative, has requested the notary to state that:

- TRS Core Luxco II S.à r.l. is the sole shareholder of TRS Core Luxco Germany 1 S.à r.l., a société à responsabilité limitée with registered address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg registered with the Luxembourg register of commerce and companies under number B 140.718, incorporated pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, on July 31, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of August 28, 2008 number 2085 (the "Company");

- the Company has an issued share capital of eighteen thousand five hundred euro (EUR 18,500) represented by eighteen thousand five hundred (18,500) shares having a par value of one euro (EUR 1) each;

- the appearing party has decided to dissolve the Company with immediate effect;

- the appearing party, in its capacity as liquidator and legal owner of all the shares of the Company, declares that it has received all assets of the Company and that it shall assume all outstanding liabilities (if any) of the Company in particular those hidden and unknown at the present time;

- the Company be and hereby is liquidated and that the liquidation is closed;

- full discharge is granted to the managers of the Company for the exercise of their mandate; and

- the books, documents and records of the Company shall be kept during a period of five years at the Company's registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who knows and understands English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with us, the notary the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le six novembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

TRS Core Luxco II S.à r.l., une société régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 140.178,

représentée ici par Régis Galiotto, clerc de notaire, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée le 5 novembre 2009, Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- TRS Core Luxco II S.à r.l. est l'associé unique de TRS Core Luxco Germany 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, en date du 31 juillet 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 28 août 2008 numéro 2085 (la "Société");

- le capital social de la Société est actuellement fixé à dix-huit mille cinq cents euros (EUR 18.500) représenté par dix-huit mille cinq cents (18.500) parts sociales d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune;

- la comparante a décidé de liquider la Société avec effet immédiat;

- la comparante, en sa capacité de liquidateur et de bénéficiaire économique de toutes les parts sociales de la Société, déclare avoir reçu tous les actifs de la Société et qu'elle prendra en charge tout le passif de la Société (s'il y en a) et en particulier le passif occulte et inconnu à ce moment;

- la Société est partant liquidée et la liquidation est clôturée;

- la comparante donne pleine et entière décharge aux gérants de la Société pour l'exercice de leur mandat; et

- les livres, documents et pièces relatives à la Société resteront conservés durant cinq ans au siège de la Société au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Le document ayant été lu au mandataire de la partie comparante, il a signé avec Nous, le notaire, le présent acte en original.

Signé: R. GALIOTTO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 11 novembre 2009. Relation: LAC/2009/47390. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2009.

J. ELVINGER.

Référence de publication: 2010009595/77.

(100002205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2010.

---

**Nude S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2229 Luxembourg, 7, rue du Nord.

R.C.S. Luxembourg B 93.833.

*Rectificatif du bilan au 31 décembre 2008 déposé le 30 novembre 2009 avec la référence L090182776*

Bilan rectificatif au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 2010.

*Pour la société*

FIDUCIAIRE ACCURA S.A.

*Experts comptables et fiscaux*

Signature

Référence de publication: 2010010348/15.

(100002516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2010.

---

**Prifot S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 46.008.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour PRIFOT S.A. (en liquidation)*

EUROTIME S.A.

*Le Liquidateur*

Signature

Référence de publication: 2010009760/13.

(100001579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2010.

---

**TRS Core Luxco II Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 24.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 140.178.

**DISSOLUTION**

In the year two thousand and nine, on the seventeenth of November.

Before Us Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

TRS Core Luxco I S.à r.l., a company organized under the laws of the grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg under number B 139.768;

here represented by Régis Galiotto, clerck de Notaire, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given on November 12, 2009.

A copy of said proxy, having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

Such appearing party, through his representative, has requested the notary to state that:

- TRS Core Luxco I S.à r.l. is the sole shareholder of TRS Core Luxco II S.à r.l., a société à responsabilité limitée with registered address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg registered with the Luxembourg register of commerce

and companies under number B 140.178, incorporated pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, on June 30, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of August 4, 2008 number 1907 (the "Company");

- the Company has an issued share capital of twenty-four thousand five hundred euro (EUR 24,500) represented by twenty-four thousand five hundred (24,500) shares having a par value of one euro (EUR 1) each;
- the appearing party has decided to dissolve the Company with immediate effect;
- the appearing party, in its capacity as liquidator and legal owner of all the shares of the Company, declares that it has received all assets of the Company and that it shall assume all outstanding liabilities (if any) of the Company in particular those hidden and unknown at the present time;
- the Company be and hereby is liquidated and that the liquidation is closed;
- full discharge is granted to the managers of the Company for the exercise of their mandate; and
- the books, documents and records of the Company shall be kept during a period of five years at the Company's registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who knows and understands English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with us, the notary the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le dix-sept novembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

TRS Core Luxco I S.à r.l., une société régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 139.768,

représentée ici par Régis Galiotto, clerc de notaire, demeurant à Luxembourg,  
en vertu d'une procuration donnée le 12 novembre 2009,

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- TRS Core Luxco I S.à r.l. est l'associé unique de TRS Core Luxco II S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, en date du 30 juin 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 4 août 2008 numéro 1907 (la "Société");

- le capital social de la Société est actuellement fixé à vingt-quatre mille cinq cents euros (EUR 24.500) représenté par vingt-quatre mille cinq cents (24.500) parts sociales d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune;

- la comparante a décidé de liquider la Société avec effet immédiat;

- la comparante, en sa capacité de liquidateur et de bénéficiaire économique de toutes les parts sociales de la Société, déclare avoir reçu tous les actifs de la Société et qu'elle prendra en charge tout le passif de la Société (s'il y en a) et en particulier le passif occulte et inconnu à ce moment;

- la Société est partant liquidée et la liquidation est clôturée;

- la comparante donne pleine et entière décharge aux gérants de la Société pour l'exercice de leur mandat; et

- les livres, documents et pièces relatives à la Société resteront conservés durant cinq ans au siège de la Société au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Le document ayant été lu au mandataire de la partie comparante, il a signé avec Nous, le notaire, le présent acte en original.

Signé: R. GALIOTTO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 19 novembre 2009. Relation: LAC/2009/48891. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 2009.

J. ELVINGER.

Référence de publication: 2010009598/77.

(100002203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2010.

---

**LBB Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4976 Bettange-sur-Mess, 31, rue du Château.

R.C.S. Luxembourg B 147.302.

---

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 5 janvier 2010.

POUR COPIE CONFORME

Référence de publication: 2010009714/11.

(100001934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2010.

---

**Stefana S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 112.953.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour STEFANA S.A.*

*Signatures*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2010009724/12.

(100001543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2010.

---

**Berkeley Holdings (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 132.731.

---

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 2010.

Berkeley Holdings (Luxembourg) S.A.

Wim Rits

*Administrateur B*

Référence de publication: 2010009731/14.

(100001595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2010.

---

**Curzon Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 140.300.

---

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 2010.

Curzon Investments S.A.

Wim Rits

*Administrateur B*

Référence de publication: 2010009732/14.

(100001594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2010.

---

**USR International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 46.933.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 30/06/07 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 janvier 2010.

USR International S.A.

Jack Mudde

*Director*

Référence de publication: 2010009733/14.

(100001591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2010.

---

**USR International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 46.933.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 30/06/06 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 janvier 2010.

USR International S.A.

Jack Mudde

*Director*

Référence de publication: 2010009734/14.

(100001590) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2010.

---

**USR International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 46.933.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 30/06/08 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 janvier 2010.

USR International S.A.

Jack Mudde

*Director*

Référence de publication: 2010009735/14.

(100001588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2010.

---

**OSS CCS II S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 133.142.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 janvier 2010.

Manacor (Luxembourg) S.A.

*Gérant*

Signatures

Référence de publication: 2010009736/14.

(100001571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2010.

---

**LSRC II Investor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 55.555,00.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 146.583.

In the year two thousand and nine, on the twentieth day of October.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of LSRC II Investor S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 146.583 (the Company), incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on May 27, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1285 of July 3, 2009. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended most recently pursuant to a deed of the same notary, on August 18, 2009, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Meeting is chaired by Alessia ROSSI, Avocat à la Cour, with professional address in Luxembourg. The Chairman appoints Aurore PERLEAU, private employee, with professional address in Luxembourg, as Secretary of the Meeting.

The Meeting elects Armony ALLAMANNO, jurist, with professional address in Luxembourg as Scrutineer of the Meeting (the Chairman, the Secretary and the Scrutineer being collectively referred to hereafter as the Bureau of the Meeting).

The shareholders present or represented at the Meeting and the number of shares they hold are indicated on an attendance list which will remain attached to the present minutes after having been signed by the representative(s) of the shareholders and the members of the Bureau.

The proxies from the shareholders represented at the present Meeting will also remain attached to the present minutes and signed by all the parties.

The Bureau having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

I. It appears from the said attendance list established and certified by the members of the Bureau that 44,444 (forty four thousand four hundred forty four) shares with a par value of USD 1.00 (one United States Dollar), representing the entirety of the share capital of the Company of USD 44,444 (forty four thousand four hundred forty four United States Dollars) are duly represented at this Meeting, which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced.

The attendance list, signed by the members of the Bureau and the notary, shall remain attached to the present deed together with the proxies to be filed with the registration authorities.

II. The agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of the convening notices;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of USD 11,111 (eleven thousand one hundred eleven United States Dollars) in order to bring the share capital from its present amount of USD 44,444 (forty four thousand four hundred forty four United States Dollars) represented by 44,444 (forty four thousand four hundred forty four) shares of USD 1.00 (one United States Dollar) each, to USD 55,555 (fifty five thousand five hundred fifty five United States Dollars), by way of the issuance of 11,111 (eleven thousand one hundred eleven) shares having a par value of USD 1.00 (one United States Dollar) each;

3 Subscription to and payment by the incoming shareholder of the share capital increase adopted under item 2. above;

4. Subsequent amendment of article 5.1 of the Articles in order to reflect the share capital increase adopted under item 2. above;

5. Amendment to the shareholder register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the shareholder register of the Company; and

6. Miscellaneous.

These facts having been exposed and recognized as true by the Meeting, the Meeting unanimously decides on the following resolutions:

*First resolution*

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the shareholders represented considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

*Second resolution*

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of USD 11,111 (eleven thousand one hundred eleven United States Dollars) in order to bring the share capital from its present amount of USD 44,444

(forty four thousand four hundred forty four United States Dollars) represented by 44,444 (forty four thousand four hundred forty four) shares of USD 1.00 (one United States Dollar) each, to USD 55,555 (fifty five thousand five hundred fifty five United States Dollars), by way of the issuance of 11,111 (eleven thousand one hundred eleven) shares having a par value of USD 1.00 (one United States Dollar) each.

*Third resolution*

The Meeting resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows, it being understood that the existing shareholders of the Company waived, to the extent required, their preferential subscription rights.

*Subscription - Payment*

SEI Global Private Equity Fund II (2007), L.P., a Delaware limited partnership, duly represented by Alessia ROSSI, prenamed, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given on October 16, 2009 declares to subscribe for 11,111 (eleven thousand one hundred eleven) shares having a par value of USD 1.00 (one United States Dollar) each and to fully pay up such shares by a contribution in cash in an aggregate amount of USD 11,111 (eleven thousand one hundred eleven United States Dollars).

As a result of the above subscription and contribution, an amount of USD 11,111 (eleven thousand one hundred eleven United States Dollars) is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary, and shall be allocated to the nominal share capital account of the Company.

*Fourth resolution*

As a result of the foregoing resolutions, the Meeting resolves to amend article 5.1 of the Articles which shall henceforth read as follows:

" **5.1.** The Investor Company's corporate capital is fixed at fifty five thousand five hundred fifty five United States Dollars (USD 55,555) represented by fifty five thousand five hundred fifty five (55,555) ordinary shares in registered form with a par value of one United States Dollar (USD 1.00) each, all subscribed and fully paid up."

*Fifth resolution*

The Meeting resolves to amend the shareholder register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, any lawyer or employee of Loyens & Loeff in Luxembourg to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the shareholder register of the Company.

There being no further business, the Meeting is closed.

*Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present Meeting, is approximately EUR 1,150.- (one thousand one hundred and fifty euro).

The undersigned notary, who knows and understands English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mil neuf, le vingt octobre.

Par-devant Nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de LSRC II Investor S.à.r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 7, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 146.583 (la Société), constituée suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, le 27 mai 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 1285 du 3 juillet 2009. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés suivant un acte du même notaire, le 18 août 2009, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Assemblée est présidée par Alessia ROSSI, Avocat à la Cour, avec adresse professionnelle à Luxembourg. Le Président nomme Aurore PERLEAU, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg, comme Secrétaire de l'Assemblée.

L'Assemblée choisit Armony ALLAMANNO, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg comme Scrutateur de l'Assemblée (le Président, le Secrétaire et le Scrutateur étant collectivement désignés par la suite comme le Bureau de l'Assemblée).

Les associés présents ou représentés à l'Assemblée et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence qui restera annexée au présent procès-verbal après avoir été signée par le(s) mandataire(s) des associés et les membres du Bureau.

Les procurations des associés représentés à la présente Assemblée resteront également annexées au présent procès-verbal et signées par toutes les parties.

Le Bureau ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I.- Il résulte de ladite liste de présence, établie et certifiée par les membres du Bureau que 44.444 (quarante-quatre mille quatre cent quarante-quatre) parts sociales d'une valeur nominale de USD 1,00 (un dollar américain) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société d'un montant de USD 44.444 (quarante-quatre mille quatre cent quarante-quatre dollars américains), sont dûment représentées à la présente Assemblée qui est dès lors régulièrement constituée et peut statuer sur les points figurant à l'ordre du jour, reproduits ci-après.

La liste de présence, signée par les membres du Bureau et le notaire, restera annexée au présent acte avec les procurations pour être soumise aux formalités de l'enregistrement.

II.- L'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de USD 11.111 (onze mille cent onze dollars américains) afin de porter le capital social de son montant actuel de USD 44.444 (quarante-quatre mille quatre cent quarante-quatre dollars américains) représenté par 44.444 (quarante-quatre mille quatre cent quarante-quatre) parts sociales d'une valeur nominale de USD 1,00 (un dollar américain) chacune, à USD 55.555 (cinquante-cinq mille cinq cent cinquante-cinq dollars américains) par l'émission de 11.111 (onze mille cent onze) parts sociales ayant une valeur nominale de USD 1,00 (un dollar américain) chacune;

3. Souscription et libération par l'actionnaire entrant de l'augmentation de capital social adoptée au point 2. ci-dessus;

4. Modification subséquente de l'article 5.1 des Statuts afin de refléter l'augmentation de capital social adoptée au point 2. ci-dessus;

5. Modification du registre des associés de la Société, afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société; et

6. Divers.

Ces faits ayant été exposés et reconnus vrais par l'Assemblée, l'Assemblée décide de prendre les résolutions suivantes à l'unanimité:

#### *Première résolution*

L'intégralité du capital social étant représentée à la présente l'Assemblée, l'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, les associés représentés se considérant eux-mêmes comme ayant été dûment convoqués et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

#### *Deuxième résolution*

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de USD 11.111 (onze mille cent onze dollars américains) afin de porter le capital social de son montant actuel de USD 44.444 (quarante-quatre mille quatre cent quarante-quatre dollars américains) représenté par 44.444 (quarante-quatre mille quatre cent quarante-quatre) parts sociales d'une valeur nominale de USD 1,00 (un dollar américain) chacune, à USD 55.555 (cinquante-cinq mille cinq cent cinquante-cinq dollars américains) par l'émission de 11.111 (onze mille cent onze) parts sociales ayant une valeur nominale de USD 1,00 (un dollar américain) chacune.

#### *Troisième résolution*

L'Assemblée décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante à et la libération intégrale de l'augmentation du capital social comme suit, étant entendu que quelques associés ont renoncé, dans la mesure du nécessaire, à leurs droits de souscription préférentielle.

#### *Souscription - Libération*

SEI Global Private Equity Fund II (2007), L.P., une société en commandite du Delaware dûment représentée par Alessia ROSSI, prénommée, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 16 octobre 2009, déclare souscrire à 11.111 (onze mille cent onze) parts sociales ayant une valeur nominale de USD 1,00 (un dollar américain) chacune et libérer intégralement ces parts sociales par un apport en numéraire d'un montant total de USD 11.111 (onze mille cent onze dollars américains);

En conséquence des souscriptions et apports ci-dessus, un montant de USD 11.111 (onze mille cent onze dollars américains) est immédiatement à la libre disposition de la Société, dont la preuve a été apportée au notaire instrumentant et sera affecté au compte de capital social nominal de la Société.

#### Quatrième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Assemblée décide de modifier l'article 5.1 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante :

" **5.1.** Le capital social de la Société d'Investissement est fixé à cinquante-cinq mille cinq cent cinquante-cinq dollars américains (USD 55.555), représenté par cinquante-cinq mille cinq cent cinquante-cinq (55.555) parts sociales ordinaires sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,00) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées."

#### Cinquième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des associés de la Société, afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, tout avocat ou employé de Loyens & Loeff à Luxembourg pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

Plus aucun point ne figurant à l'ordre du jour, l'Assemblée est levée.

#### Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente Assemblée est estimé à environ EUR 1.150.- (mille cent cinquante euros).

Le notaire instrumentant, qui connaît et comprend l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux parties comparantes, elles ont signé ensemble avec le notaire le présent acte original.

Signé: A. ROSSI, A. PERLEAU, A. ALLAMANNO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 octobre 2009. Relation: LAC/2009/44298. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR COPIE CONFORME - délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 30 octobre 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2010009986/194.

(100002527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2010.

---

#### **San Matteo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 124.115.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signatures

Référence de publication: 2010009743/11.

(100001818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2010.

---

#### **Tramade S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2181 Luxembourg, 4-6, rue G. C. Marshall.

R.C.S. Luxembourg B 57.419.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2010009744/11.

(100001816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2010.

---

**Gravity Sport Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2370 Howald, 1, rue Peternelchen.  
R.C.S. Luxembourg B 137.503.

—  
Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*  
Signatures

Référence de publication: 2010009745/11.

(100001814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2010.

---

**SBRE RR Retail 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.  
R.C.S. Luxembourg B 121.111.

—  
Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*  
Signatures

Référence de publication: 2010009748/11.

(100001795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2010.

---

**Medernach S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8834 Folschette, 58, rue Principale.  
R.C.S. Luxembourg B 97.466.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010009754/10.

(100001917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2010.

---

**SBRE RR Retail 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.  
R.C.S. Luxembourg B 121.112.

—  
Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*  
Signatures

Référence de publication: 2010009749/11.

(100001791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2010.

---

**Albion Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.  
R.C.S. Luxembourg B 122.638.

—  
Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*  
Signatures

Référence de publication: 2010009750/11.

(100001788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2010.

---

**Ben Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 129.186.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signatures

Référence de publication: 2010009751/11.

(100001774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2010.

**Sub Albion S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 127.765.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signatures

Référence de publication: 2010009752/11.

(100001772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2010.

**Isabeau S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 43.184.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010009756/10.

(100001913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2010.

**Hoxden Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 129.200.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signatures

Référence de publication: 2010009753/11.

(100001770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2010.

**Lucis S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 78.834.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 6 janvier 2010.

Référence de publication: 2010009758/10.

(100001900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2010.

**HOLEANDERS Holding, Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-1227 Luxembourg, 3, rue Belle-Vue.

R.C.S. Luxembourg B 45.848.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2010.

Référence de publication: 2010009761/10.

(100001898) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2010.

**Ingram Micro Luxembourg, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 7.923.201,00.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 110.204.

EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale ordinaire, tenue le 11 décembre 2009, que:

1. La démission du gérant, M. Jay Forbes, a été acceptée avec effet au 30 juin 2009.

2. Les personnes suivantes ont été nommées nouveaux gérants avec effet immédiat et pour une durée illimitée:

- Monsieur Alain Maquet, né le 24 février 1952 à Paris, France, résidant au 7, Square des Pierres Grises, B-1150 Woluwé Saint-Pierre, Belgique;

- Monsieur Paul Lilley, né le 14 mai 1958 à Holbeach, Royaume-Uni, résidant au 1, rue de la Ferme, B-1950 Kraainem, Belgique.

3. Le mandat du réviseur, la société PricewaterhouseCoopers, RC B 65.477, a été renouvelé pour une période d'une année. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010009406/23.

(100001642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2010.

**Patron Project IX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 150.350.

STATUTES

In the year two thousand and nine, on the second day of December.

Before Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Patron Investments III S.à r.l., a company with registered office at L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur, here represented by Miss Kamaljit Sidhu, private employee, residing in 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given under private seal.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated.

**Art. 1.** There exists among the subscribers and all persons and entities who may become shareholders in the future a private limited liability company (société à responsabilité limitée) by the name of "Patron Project IX S.à r.l." (the Company).

**Art. 2.** The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition, development and exploitation of any immovable property located in all countries, as well as the acquisition of participations

in any enterprise in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations, without falling within the scope of the law of 31 July 1929 on pure holding companies.

The Company may also give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. It may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets. The Company may also grant loans to subsidiaries, affiliated companies or third parties.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial, personal, and real estate operations, which are directly or indirectly connected with its corporate purpose or which may favour its development.

**Art. 3.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 5.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 12,500.- (TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO) represented by 500 (FIVE HUNDRED) shares having a nominal value of EUR 25.- (TWENTY-FIVE EURO) per share each.

**Art. 6.** The capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by decision of the shareholders meeting, in accordance with article 13 of these articles of association.

**Art. 7.** Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 8.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 9.** In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act).

**Art. 10.** The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders will not bring the Company to an end.

**Art. 11.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) are appointed, revoked and replaced by the general shareholder meeting, by a decision adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

A chairman pro tempore of the board of managers may be appointed by the board of managers for each board meeting of the Company. The chairman, if one is appointed, will preside at the meeting of the board of managers for which he has been appointed. The board of managers will appoint a chairman pro tempore by vote of the majority of the managers present or represented at the board meeting.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 11 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the single signature of any member of the board of managers. The board of managers may elect among its members a general manager who may bind the Company by his sole signature, provided he acts within the limits of the powers of the board of managers.

The general shareholders meeting or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The general shareholders meeting or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented. The board of managers can deliberate or act validly only if at least the majority of its members are present or represented at a meeting of the board of managers.

In case of plurality of managers, written notices of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by cable, telegram, telefax or telex, at least 24 (twenty-four) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. This notice may be waived if all the managers are present or represented,

and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

A manager may act at a meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telefax or telex another manager as his proxy. A manager may also participate in a meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation by a manager in a meeting by conference call or by other similar means of communication shall be deemed to be a participation in person at such meeting. The decisions of the board of managers will be recorded in minutes to be held at the registered office of the Company and to be signed by the managers, present or represented at the board meeting, or by the chairman of the board of managers, if one has been appointed. Proxies, if any, will remain attached to the minutes of the relevant meeting.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed in writing in which case it shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such circular resolution shall be the date of the last signature. A meeting of the board of managers held by way of such circular resolution will be deemed to be held in Luxembourg.

**Art. 12.** The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

**Art. 13.** The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his share holding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Companies Act.

**Art. 14.** The Company's year starts on the 1 January and ends on 31<sup>st</sup> December of each year.

**Art. 15.** Each year, with reference to 31 December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 16.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent. (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent. (10%) of the Company's nominal share capital. The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends.

**Art. 17.** At the time of winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 18.** Reference is made to the provisions of the Companies Act for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.

#### *Subscription and Payment*

All the 500 shares have been subscribed by Patron Investments III S.à r.l., prenamed.

All shares have been fully paid-up by contribution in cash, so that the sum of EUR 12,500.- (TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO) is at the free disposal of the Company; evidence of which has been given to the undersigned notary.

#### *Transitory provision*

The first financial year shall begin today and it shall end on 31<sup>st</sup> December 2010.

#### *Estimate of costs*

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be born by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 1,200.-

#### *Extraordinary general meeting*

Immediately after the incorporation, the shareholders representing the entire subscribed capital of the Company have herewith adopted the following resolutions:

1) The number of managers is set at two. The meeting appoints as managers of the Company for an unlimited period of time:

- Michael VANDELOISE, private employee, residing professionally at 6 avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg
- Géraldine SCHMIT, director of companies, residing professionally at 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg.

2) The registered office is established in L-2310 Luxembourg, 6 avenue Pasteur,

WHEREOF, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the date stated above.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with Us, the notary, the present original deed.

### Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille neuf, le deux décembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

#### A COMPARU:

Patron Investments III S.à r.l., une société établie avec siège social à L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur, ici représentée par Mademoiselle Kamaljit Sidhu, employé privé, résidant professionnellement à 6 avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte des parties comparantes et le notaire instrumentaire, demeure annexée au présent acte avec lequel elle est enregistrée.

Laquelle comparante, aux termes de la capacité avec laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe entre les souscripteurs et toutes les personnes ou entités qui pourraient devenir associés par la suite une société à responsabilité limitée, prenant la dénomination de "Patron Project IX S.à r.l." (ci-après, la Société).

**Art. 2.** La Société pourra accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à l'acquisition, au développement et à l'exploitation de toutes propriétés immeubles situées dans tout pays, ainsi qu'à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations, sans tomber toutefois dans le champ d'application de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holdings.

La Société peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. Elle pourra nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs. La société peut également accorder des prêts à ses filiales, des sociétés liées ou des tierces parties.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles et financières, immobilières et mobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

La Société peut ouvrir des succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

**Art. 5.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de 12.500,- EUR (DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS) représenté par 500 (CINQ CENTS) parts sociales d'une valeur nominale de 25,- EUR (VINGT-CINQ EUROS) chacune.

**Art. 6.** Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 13 des présents statuts.

**Art. 7.** Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

**Art. 8.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

**Art. 9.** Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales peuvent être cédées, à condition d'observer les exigences de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915).

**Art. 10.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

**Art. 11.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un conseil de gérance. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Un président pro tempore du conseil de gérance peut être désigné par le conseil de gérance pour chaque conseil de gérance de la Société. Le président, si un président a été désigné, présidera la réunion du conseil de gérance pour laquelle il aura été désigné. Le conseil de gérance désignera un président pro tempore par vote de la majorité des gérants présents ou représentés lors du conseil de gérance.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 11.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la seule signature d'un membre quelconque du conseil de gérance. Le conseil de gérance peut élire parmi ses membres un gérant-délégué qui aura le pouvoir d'engager la Société par la seule signature, pourvu qu'il agisse dans le cadre des compétences du conseil de gérance.

L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc. L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Le conseil de gérance peut délibérer ou agir valablement seulement si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée lors de la réunion du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie, au moins 24 (vingt-quatre) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants qui prennent part à la réunion de s'entendre mutuellement. La participation d'un gérant à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication sera considérée comme une participation en personne à la réunion. Les décisions du conseil de gérance seront consignées dans un procès-verbal qui sera conservé au siège social de la Société et signé par les gérants, présents ou représentés au conseil de gérance, ou par le président du conseil de gérance, si un président a été désigné. Les procurations, s'il y en a, seront jointes au procès-verbal de la réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision circulaire sera la date de la dernière signature. Une réunion du conseil de gérance tenue par voie circulaire sera considérée comme ayant été tenue à Luxembourg.

**Art. 12.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 13.** L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que de l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

**Art. 14.** L'année sociale de la Société commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

**Art. 15.** Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

**Art. 16.** Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire.

**Art. 17.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 18.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la Loi de 1915.

#### *Souscription et Libération*

Toutes les 500 parts sociales ont été souscrites par Patron Investments III S.à r.l., préqualifiée.

Toutes les parts ont été intégralement libérées par apport en espèces, de sorte que la somme de 12.500,- EUR (DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2010.

#### *Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement EUR 1.200.-

#### *Assemblée générale constitutive*

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés préqualifiés représentant la totalité du capital souscrit ont pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre de gérants est fixé à deux. Sont nommés comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:
  - Michael VANDELOISE, Employé Privé, résidant professionnellement 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.
  - Géraldine SCHMIT, Administrateur de Sociétés, résidant professionnellement 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg.
2. Le siège social de la société est établi à 6 avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, celle-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: K. SIDHU et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 décembre 2009. Relation: LAC/2009/52537. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR COPIE CONFORME - délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 14 décembre 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2010008814/276.

(100000936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2010.

### **Leonard Patrimoine S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 150.370.

#### — STATUTS

L'an deux mil neuf, le dix-sept novembre.

Pardevant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, soussigné.

A comparu:

Maya Invest Limited, avec siège à St. Helier, Jersey JE2 3NT, Channel Islands, 3rd Floor, Conway House, 7-9, Conway Street,

ici représentée par son administrateur Maria Augusta Martha KEERSMAEKERS, indépendante, demeurant à L-8064 Bertrange, 1, Cité Millewee.

Laquelle comparante, a requis le notaire de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise, dénommée: LEONARD PATRIMOINE S.A.

**Art. 2.** La société est constituée pour une durée illimitée à compter de ce jour. Elle peut être dissoute anticipativement par une décision des actionnaires délibérant dans les conditions requises pour un changement des statuts.

**Art. 3.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feront obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seront imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

**Art. 4.** La société a pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations.

**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (31.000,- €), représenté par MILLE (1.000) actions de TRENTE ET UN EUROS (31,-€) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Toutes les actions sont, au choix de l'actionnaire, nominatives ou au porteur.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de deux ou plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président dans son sein mais qui peut être administrée par un administrateur unique dans le cas d'une société anonyme unipersonnelle. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

**Art. 7.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées, avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs et dans le cas d'une société anonyme unipersonnelle par la signature de l'administrateur unique, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

**Art. 8.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

**Art. 9.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

**Art. 10.** L'année sociale commence le premier janvier pour finir le trente-et-un décembre de chaque année.

**Art. 11.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième lundi du mois de mai à 11.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 12.** Pour pouvoir assister à l'assemblée générale, les propriétaires d'actions au porteur doivent en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter par lui-même ou par mandataire, lequel dernier ne doit pas être nécessairement actionnaire.

**Art. 13.** L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé ne soit réduit.

**Art. 14.** Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

11133

*Souscription*

Le capital social a été souscrit comme suit:

- Maya Invest Limited, préqualifiée, mille actions .....	1.000
Total: Mille actions .....	1.000

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées par des versements en numéraire, jusqu'à concurrence de la somme de vingt-cinq mille euros (25.000.- EUR), ainsi qu'il en a été justifié au notaire. Les actions restent nominatives jusqu'à complète libération du capital.

*Déclaration*

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

*Évaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, s'élève à environ NEUF CENT DIX EUROS (910.- EUR).

*Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2009.
- 2) La première assemblée générale ordinaire aura lieu en 2010.

*Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant la comparante, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Le nombre des administrateurs est fixé à un (1) et celui des commissaires à un (1).

Sont nommés aux fonctions d'administrateur:

- Maya Invest Limited, préqualifiée, qui désigne comme son représentant permanent Maria Augusta Martha KEERS-MAEKERS, préqualifiée.

*Deuxième résolution*

Est nommé commissaire aux comptes:

- PREMIER TAX SA (B 147.687), avec siège social à L-1330 Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

*Troisième résolution*

Le mandat de l'administrateur et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice 2014.

*Quatrième résolution*

L'adresse de la société est fixée à L-1330 Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

*Déclaration*

En application de la loi du 12 novembre 2004 portant introduction de l'incrimination des organisations criminelles et de l'infraction de blanchiment au code pénal les comparants déclarent être les bénéficiaires réels des fonds faisant l'objet des présentes et déclarent en plus que les fonds ne proviennent ni du trafic de stupéfiants, ni d'une des infractions visées à l'article 506-1 du code pénal luxembourgeois.

Dont Acte, fait et passé à Bertrange, 15, rue de l'Industrie.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, la comparante a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: KEERSMAEKERS, ARRENSDORFF.

Enregistré à Remich, le 24 novembre 2009. REM 2009/1516. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signe): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Mondorf-les-Bains, le 5 janvier 2010.

Référence de publication: 2010008809/112.

(100001463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2010.

**Metalmachine Trading S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.  
R.C.S. Luxembourg B 88.826.

Les comptes annuels au 31.12.2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06.01.2010.  
Fiduciaire Becker, Gales & Brunetti S.A.  
Luxembourg

Référence de publication: 2010009815/12.  
(100001872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2010.

---

**Mains d'Or S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 36-38, Grand-rue.  
R.C.S. Luxembourg B 89.448.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010009816/10.  
(100001945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2010.

---

**Marie-Thérèse S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1853 Luxembourg, 24, rue Léon Kauffman.  
R.C.S. Luxembourg B 136.407.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CCF S.A.  
24, Rue Léon Kauffman L-1853 Luxembourg  
Mandataire  
Signature

Référence de publication: 2010009817/13.  
(100001529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2010.

---

**Macquarie Capital S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II.  
R.C.S. Luxembourg B 138.295.

Les comptes annuels pour la période du 17 avril 2008 au 31 mars 2009 ainsi que les documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 5 janvier 2010.

Référence de publication: 2010009818/11.  
(100002121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2010.

---

**Le Nom de la Fleur S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6440 Echternach, 51B, rue de la Gare.  
R.C.S. Luxembourg B 121.991.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le gérant

Référence de publication: 2010009819/10.  
(100002225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2010.

---

**La Vallière S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 74.360.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 6 janvier 2010.

Référence de publication: 2010009820/10.

(100001853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2010.

**GSO Luxembourg Origination Funding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 116.886.

DISSOLUTION

In the year two thousand and nine, on the twenty-second day of December.

Before Us, Maître Blanche MOUTRIER, notary residing in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

GSO ORIGINATION FUNDING PARTNERS LP, a limited partnership organized under the laws of the State of Delaware, having its registered office at 615, South DuPont Highway, Dover, Delaware 19901 (USA), registered in the State of Delaware under the US tax identification number 03-0581368,

here represented by:

Maître Patrick CHANTRAIN, lawyer, residing professionally in L-1521 Luxembourg, 122, rue Adolphe Fischer,  
by virtue of a proxy given under private seal on 18 December 2009.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as here above stated, had requested the undersigned notary to enact the following:

I.- GSO ORIGINATION FUNDING PARTNERS LP is the sole shareholder of GSO LUXEMBOURG ORIGINATION FUNDING S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), having its registered office in L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur, registered with the Luxembourg register of commerce and companies ("registre de commerce et des sociétés") under the number B 116886 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Maître Léon Thomas called Tom METZLER, notary residing in Luxembourg-Bonnevoie, dated 18 May 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1511 dated 8 August 2006. The articles of incorporation of the Company have been amended several times and lastly pursuant to a deed of the undersigned notary, dated 14 October 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2634 dated 28 October 2008.

II.- The Company's corporate capital is fixed at EUR 62,500.- (sixty-two thousand five hundred euro), represented by 500 (five hundred) shares of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each, all subscribed and fully paid-up.

All 500 (five hundred) shares are owned by the sole shareholder GSO ORIGINATION FUNDING PARTNERS LP, prenamed.

GSO ORIGINATION FUNDING PARTNERS LP, represented as here above stated, acting in its capacity as sole shareholder of the Company, then takes the following resolutions:

- The sole shareholder, representing the whole Company's corporate capital, declares that the Company has discontinued all its activities, and decides to dissolve and to liquidate the Company with immediate effect.

The sole shareholder, acting in its capacity as liquidator of the Company, declares that the liquidation of the Company has been done in accordance with the rights of any interested party, that it will take over all the assets and liabilities of the Company and that it will pay all liabilities of the Company, even if unknown at present.

- Full and entire discharge is granted to the managers of the Company for the performance of their assignment.

- All books and documents of the Company will be kept for the legal duration of five (5) years at AIB ADMINISTRATIVE SERVICES LUXEMBOURG S.à r.l., with registered office in L-2310 Luxembourg, 16 avenue Pasteur.

III.- The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated at approximately € 900,-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day appearing at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, known to the notary, by surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with the notary the present deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le vingt-deux décembre.

Par devant Nous, Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch/Alzette Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

GSO ORIGINATION FUNDING PARTNERS LP, une société établie sous les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège sociale 615, South DuPont Highway, Dover, Delaware 19901 (USA), immatriculée au Registre de l'Etat du Delaware sous le numéro 03-0581368,

ici représentée par:

Maître Patrick CHANTRAIN, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-1521 Luxembourg, 122, rue Adolphe Fischer,

en vertu d'une procuration délivrée sous seing privé le 18 décembre 2009.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante, représentée ainsi qu'il a été dit, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- GSO ORIGINATION FUNDING PARTNERS LP est l'associée unique de GSO LUXEMBOURG ORIGINATION FUNDING S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 116886 (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Léon Thomas dit Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 18 mai 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1511 du 8 août 2006. Les statuts de la Société ont été modifiés plusieurs fois et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 14 octobre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2634 du 28 octobre 2008.

II.- Le capital social de la Société est fixé à EUR 62.500,- (soixante-deux mille cinq cents euros), représenté par 500 (cinq cents) parts sociales de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

Toutes les 500 (cinq cents) parts sociales sont détenues par l'associée unique GSO ORIGINATION FUNDING PARTNERS LP, préqualifiée.

GSO ORIGINATION FUNDING PARTNERS LP, représentée ainsi qu'il a été dit ci-avant, agissant en sa qualité d'associée unique de la Société, a pris ensuite les décisions suivantes:

- L'associée unique, représentant l'intégralité du capital social de la Société, déclare que la Société a arrêté ses activités et décide de dissoudre et de liquider la société avec effet immédiat.

L'associée unique, agissant en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que la liquidation de la Société a été réalisée en respectant les droits de toute partie intéressée, qu'elle s'engage à reprendre tous les éléments d'actifs et de passifs de la Société, et qu'elle s'engage à payer toutes les dettes de la Société, même inconnues à l'instant.

- Décharge pleine et entière est donnée aux gérants de la Société pour l'exécution de leur mandat.

- Les livres et documents de la Société seront conservés pendant la durée légale de cinq (5) ans chez AIB ADMINISTRATIVE SERVICES LUXEMBOURG S.à r.l., ayant son siège social à L-2310 Luxembourg, 16 avenue Pasteur.

III.- Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société en raison du présent acte sont évalués approximativement à la somme de €900.-.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par la présente qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même comparante et en cas de différences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présente acte.

Signé: P. Chantrain, Moutrier Blanche

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 23 décembre 2009. Relation: EAC/2009/16052. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): A. Santioni.*

POUR COPIE CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 4 janvier 2010.

Blanche MOUTRIER.

Référence de publication: 2010009504/100.

(100002202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2010.